
ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2001
(22^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	7379
2 ^e séance	7411

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

52^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 8 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LEQUILLER

1. **Loi de finances pour 2002 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7381).

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (p. 7381)

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Claude Goasguen,
Mme Danielle Bousquet,
MM. Bruno Bourg-Broc,
Bernard Outin,
Mme Marie-Thérèse Boisseau,
MM. Jean-Pierre Michel,
Jean-Pierre Baeumler,

Jean-Claude Sandrier,
Michel Tamaya,
Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Réponses de M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, aux questions de : MM. Claude Goasguen, Etienne Pinte, André Schneider, Bernard Schreiner, François Liberti, François Rochebloine, Mme Bernadette Isaac-Sibille, M. Jacques Desallangre, Mme Huguette Bello.

M. le ministre.

Les crédits de l'enseignement scolaire seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement professionnel.

Article 65. – Adoption (p. 7408)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 7409).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LEQUILLER,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320.)

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Guyard, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la rentrée s'est passée sans difficultés. On a salué partout l'efficacité de votre administration qui avait réglé les problèmes avant le début du mois de septembre. Et chacun reconnaît que ce budget est un des meilleurs que l'éducation nationale ait connus, depuis qu'on en discute dans cette enceinte. Avec 400 milliards en francs – derniers crédits exprimés en francs – il est de très loin le premier budget de l'Etat. Les crédits de l'enseignement scolaire augmentent, ce qui représente un effort remarquable, le plus remarquable de l'ensemble du budget.

Mais, comme dirait M. Goasguen, l'important n'est pas que les crédits augmentent, c'est qu'on en fasse bon usage !

M. Claude Goasguen. Merci de me citer !

M. Jacques Guyard, *rapporteur spécial*. Et vous en faites bon usage ! L'amélioration des moyens, continue depuis cinq ans alors même que les effectifs stagnent, a restauré la confiance dans les relations avec les parents, avec les élèves eux-mêmes et avec les personnels. On sait, en effet, que depuis 1997 les effectifs ont diminué en moyenne de 0,5 % par an, et même de 0,9 % l'an dernier, ce qui donne une baisse cumulée non négligeable. Dans le même temps, les crédits continuaient de progresser, des postes étaient créés, ce qui permettait de corriger les inégalités qui subsistaient – il en subsiste encore aujourd'hui – et de faire travailler personnel et élèves dans de meilleures conditions.

Je salue d'ailleurs, en cette rentrée, la disparition discrète d'un phénomène qui a longtemps marqué notre pays : des classes de trente-cinq élèves dans les lycées. Il n'y en a pratiquement plus, peut-être deux ou trois encore pour fournir des arguments aux grincheux. (*Sourires*)

Mais les moyens mis en œuvre n'ont de sens que s'ils permettent de réformer, et c'est le cas.

L'éducation nationale a besoin d'évoluer, de retrouver la confiance de l'opinion, à un moment où l'ascenseur social est un peu en panne, où la progression sociale par l'école est moins nette que pour les générations précédentes.

Ces changements, vous les conduisez, en préparant tous les jeunes – tous – aux défis du monde moderne, selon des priorités bien choisies.

Symboliquement, je commence par la part insuffisante, ou plutôt mal adaptée, qui est faite à l'enseignement scientifique. Elle est un des révélateurs des difficultés de notre enseignement. On impartit aux sciences, depuis fort longtemps, la fonction de sélectionneur. Moyennant quoi les bons élèves, y compris les littéraires, vont en section scientifique, mais à la sortie ils font ce qu'ils ont envie de faire, à savoir des études littéraires ou juridiques, et bien peu souvent des études scientifiques. Si bien que nous manquons gravement d'étudiants scientifiques.

Vous avez choisi, monsieur le ministre, de donner la priorité absolue à la maîtrise de la langue nationale et aux pratiques qui encouragent l'esprit d'initiative, la technologie, les arts et l'informatique. C'est affirmer que l'intelligence concrète et sensible compte autant que l'intelligence abstraite et que les voies de la réussite sont multiples. C'était prioritaire et ce devait être complété par une initiation plus concrète aux sciences, dans l'esprit de Georges Charpak, entre autres. Vous vous êtes efforcé, monsieur le ministre, d'y pourvoir.

Votre deuxième priorité est à l'origine d'une série de mesures que je regrouperai sous un titre que je vous emprunte : « L'école du respect ». A l'école comme dans la société, chacun doit se sentir respecté et respecter les autres. Deux de ces mesures sont particulièrement significatives :

Ainsi sont relancés les internats, qui permettent de remettre en confiance des jeunes qu'un contexte familial ou de quartier très dégradé risquait d'amener à la déviance.

Ensuite, l'effort est accru pour accueillir dans les écoles et les collèges les enfants handicapés. Ceux qui ont pratiqué – c'est le cas dans une école de ma ville depuis près de quinze ans – l'accueil d'enfants handicapés, parfois lourdement, dans une école ordinaire, savent que c'est un bel exemple de promotion de la dignité humaine et que les enfants eux-mêmes y sont sensibles. Je souhaite que cet effort soit poursuivi, ce qui implique que le statut des auxiliaires de vie scolaire, indispensables à ces jeunes, soit consolidé. Le travail accompli depuis quelques années est remarquable, il faut maintenant le pérenniser, ce qui devrait recueillir un consensus dans l'opinion.

Je vous avais interrogé, l'an dernier, sur le sort des emplois-jeunes, pour lesquels l'issue de 2003 me paraissait insuffisamment préparée. Je salue les efforts d'information et de formation conduits depuis un an, qui ont permis, par exemple, dans l'académie de Grenoble, à plus de la moitié des emplois-jeunes de trouver un emploi définitif. C'est un résultat remarquable.

A l'intérieur même de l'institution, il est nécessaire de rechercher une diversification des pédagogies. Nous avons tous été frappés par le sondage qui révélait que 73 % des jeunes professeurs de moins de 35 ans, c'est-à-dire ceux

qui sont le plus souvent en collège et en ZEP, ne croient plus au collège unique pour assurer la promotion de tous. Cela nous pose une vraie question. Ces jeunes professeurs souhaitent, comme nous, une diversification des pédagogies, et sans hiérarchies – là est le véritable enjeu. Le soutien personnalisé ou en petits groupes va dans ce sens, à condition qu'on ne le mette pas en œuvre de manière mécanique. Je crois qu'une ouverture vers un enseignement de type préprofessionnel, bien appuyé sur une pratique d'atelier, avec des professeurs connaissant ces pratiques, est utile pour certains jeunes que rebute la primauté donnée à l'intelligence abstraite.

C'est d'ailleurs cette place reconnue à la dimension professionnelle de l'enseignement qui aura permis cette année – il faut s'en féliciter – l'arrêt du déclin, constant depuis une décennie, de l'enseignement professionnel. Il s'agit d'une stabilisation, même si elle est fragile. Ce nouveau flux d'entrées dans les lycées professionnels est une excellente chose pour notre pays, qui aura besoin demain de ces professionnels.

Enfin, vous avez préparé l'avenir de l'éducation nationale. Nous avons une assez longue pratique dans cette enceinte des lois de programmation : en général, nous les votons mais elles ne sont pas respectées. Cette fois-ci, non seulement elle est respectée mais même devancée : les moyens mis en œuvre sont supérieurs à ceux qui y étaient inscrits. Non seulement vous avez prévu les recrutements à venir, mais vous avez eu la volonté de corriger les inégalités qui subsistent sur le terrain : 12 000 postes de professeurs des écoles mis aux concours, quand ils n'étaient que 8 500 en 1997, et alors même que les effectifs ont baissé ; 18 000 postes pour le second degré, contre 13 000 en 1997 et jusqu'en 2000 ; 1 945 postes de personnels non enseignants, administratifs et sociaux, entre autres. Ce sont les moyens d'un enseignement de qualité, qui appréhende les enfants et les jeunes dans leur globalité.

Comme c'est la règle, que vous avez d'ailleurs fixée vous-même, l'enseignement privé a sa part dans ce développement, puisqu'il obtient 645 postes.

Je salue une mesure particulière, dans une île que je connais un peu, Mayotte, qui se voit attribuer 200 instituteurs. C'était absolument nécessaire, dans un département où le nombre d'enfants augmente extrêmement vite.

Je passe rapidement sur les mesures catégorielles, qui sont importantes pour maintenir la confiance à l'intérieur de la maison, et sur l'amélioration des conditions de gestion. Quelques mots simplement sur ce dont nous avons beaucoup discuté ici même et avec les organisations syndicales, il y a trois ans : la gestion déconcentrée des personnels du second degré. Aujourd'hui, plus personne n'en nie le bien-fondé. Les organisations syndicales trouvent même qu'elles en ont retiré une appréciation plus humaine et plus personnalisée des cas.

J'en viens à une démarche fondamentale, dont nous parlerons aussi à propos de l'enseignement professionnel, la validation des acquis professionnels. Elle me paraît être, en effet, une responsabilité essentielle de l'éducation nationale, en liaison certes avec les partenaires sociaux, mais elle seule peut garantir l'homogénéité et le niveau des qualifications dans l'ensemble du pays. Alors qu'à l'Organisation mondiale du commerce, certains ultralibéraux voudraient permettre à toute entreprise de créer ses diplômes de référence et de les mettre en concurrence avec ceux du public, il importe, tant pour les salariés que pour les entreprises, de maintenir le concept de professionnalisation durable, qui enchaîne la formation initiale, la formation continue, la validation des acquis profession-

nels et qui sanctionne chaque étape par des diplômes reconnus nationalement, parce qu'ils associent des savoirs fondamentaux et la maîtrise de pratiques professionnelles en évolution rapide.

C'est vous-même, monsieur le ministre, qui, le 20 juillet 1992, avez promulgué la loi sur la validation des acquis professionnels. Elle reste aujourd'hui insuffisamment pratiquée dans les entreprises. J'ai rencontré dans l'éducation nationale des gens extraordinaires qui la mettent en œuvre, qui y croient, les enseignants du CNAM entre autres. En revanche, certaines universités s'en désintéressent, ce qui n'est pas une bonne chose car elle constitue un facteur de changement profond pour notre enseignement.

Enfin, la presse a beaucoup parlé de l'évaluation. L'éducation nationale évalue ses élèves depuis longtemps. Le verbe évaluer me paraît un peu généreux pour ce qui concerne la notation des enseignants, qui n'est pas une véritable évaluation. Vous avez annoncé que vous mettriez en place des procédures d'évaluation scientifiques. Je souhaite que vous puissiez le confirmer dans cette enceinte car c'est très attendu.

Vous avez porté le budget de l'éducation nationale au niveau indispensable. Il faut maintenant démontrer au pays qu'il va redonner à notre enseignement la capacité de faire progresser tous ses citoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue Jacques Guyard ayant analysé de manière très détaillée les crédits du budget de l'enseignement scolaire, je me contenterai, pour ma part, d'une remarque : si les crédits ne constituent pas à eux seuls une bonne politique éducative – encore faut-il savoir les utiliser, en effet –, il est cependant plus facile de discuter de crédits en hausse et de postes en augmentation ! La discussion était infiniment plus difficile lorsqu'une politique purement comptable programait des suppressions de poste sous prétexte de la diminution démographique dans les écoles.

Je saluerai donc, à mon tour, l'augmentation des crédits par rapport au budget de 2000 : 4,11 %, alors que le budget de l'Etat lui-même n'augmente que de 2 %. Ces crédits débouchent notamment sur la création de postes, plus de 10 000 emplois, et le plus important est peut-être que 8 800 d'entre eux relèvent de l'application du plan pluriannuel. On ne peut que se féliciter de l'adoption d'un plan pluriannuel de recrutement que Jacques Guyard et moi-même appelions de nos vœux depuis plusieurs années dans nos rapports budgétaires. C'est chose faite.

De la même manière, on se félicitera de la poursuite du rattrapage, qui doit être poursuivi, en faveur des ATOSS.

L'amélioration de la situation des personnels est également inscrite dans ce budget, même si certaines catégories méritent encore une attention particulière, notamment les directeurs d'école ou les personnels de SEGPA. La manière dont les emplois d'aides-éducateurs seront pérennisés suscite encore quelques interrogations qui se sont d'ailleurs exprimées lors du débat en commission. Certains de mes collègues y reviendront sans doute. Mais nous le savons, monsieur le ministre, votre porte est toujours ouverte à la négociation. En témoignent les solu-

tions déjà trouvées, sur lesquelles Jacques Guyard a déjà apporté quelques précisions, notamment s'agissant des aides-éducateurs.

Si au-delà des chiffres on examine la manière dont ce budget accompagne la modernisation du système éducatif, nous pouvons en dégager deux caractéristiques essentielles : ce budget respecte les engagements pris et il prépare l'avenir.

Ce budget respecte les engagements pris. Chacun s'accorde pour affirmer que la lutte contre les inégalités passe par une action résolue en faveur de ce que l'on appelle, d'une manière un peu barbare, « les fondamentaux », c'est-à-dire la maîtrise de la langue orale et de l'apprentissage de la lecture. Cet objectif est au cœur de la réforme des programmes de l'enseignement primaire. Inspirée par le rapport remis en juin 2000 par M. Philippe Joutard, elle entrera en application, dès septembre prochain, au terme d'une consultation des enseignants. Cette réforme tend à hiérarchiser les apprentissages fondamentaux en mettant l'accent sur la maîtrise du langage dans tous les domaines de l'enseignement, tout en confortant l'organisation de la scolarité en « cycles pluriannuels d'apprentissages » tels que définis par la loi du 10 juillet 1989 qui, il faut bien le reconnaître, n'a pas connu une application suffisamment ferme et qui reste encore à appliquer dans bien des endroits. Elle est pourtant essentielle si on veut assurer la continuité éducative et l'adaptation aux rythmes de chaque élève. On ne peut pas parler d'éducation personnalisée, si on fait l'impasse sur l'application de cette loi.

Il en est de même en ce qui concerne l'apprentissage des langues vivantes à l'école. Certains pourront gloser sur les retards pris sur d'autres pays, notamment européens, ou sur les éventuels retards dans la mise en place de cette nécessaire politique volontariste en faveur de l'apprentissage des langues étrangères. Il reste que les moyens sont là : 100 millions de francs supplémentaires. Un effort financier de même nature est accordé à l'éducation artistique et au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, je voudrais insister sur un certain nombre de mesures spécifiques qui sont importantes à la fois pour l'enseignement lui-même et pour ce que j'appellerai le développement social des élèves, des collégiens et des lycéens. En particulier, je mettrai en avant les bourses qui ont été mises en place, et qui sont confirmées, en faveur des collégiens méritants ou en difficulté.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. C'est là quelque chose de fondamental du point de vue social. Plus de 10 000 bourses au mérite seront créées et, cette année, 30 millions de francs permettront le développement de l'internat scolaire public.

J'insiste, après Jacques Guyard, sur l'internat. La mission de l'école ne peut pas s'arrêter à la fin des cours. Combien de jeunes, notamment au collège, ont besoin d'un cadre éducatif hors du temps strictement scolaire ! L'internat public doit répondre à cette préoccupation. Il est un atout supplémentaire et important d'égalité des chances. Mais Mme Perol-Dumont interviendra sans doute sur ce point tout à l'heure.

Enfin, le plan Handiscol doit permettre aux enfants handicapés de rejoindre leurs camarades dans des classes ordinaires. Certes, il y a un effort considérable à poursuivre dans ce domaine pour atteindre un objectif qui est ambitieux mais légitime. Il faut néanmoins reconnaître que cet effort, impulsé par l'éducation nationale, concerne aussi d'autres partenaires : associations ou collec-

tivités territoriales – je pense notamment aux communes ou aux départements – chargées de l'adaptation des locaux. Or, ces autres partenaires n'ont pas toujours pris le même rythme pour répondre à cette politique d'intégration des enfants handicapés. Il est néanmoins nécessaire de prolonger et d'amplifier cet effort.

Ce budget prépare l'avenir. Et d'abord par l'évolution souple, mais continue et déterminée, du collège. Nous nous félicitons que vous ayez, monsieur le ministre, réaffirmé avec netteté votre attachement au collège unique, véritable « collège pour tous » et que vous ayez résolument engagé la réforme capable de combattre les tentations qu'ont certains de le remettre en cause sous prétexte qu'il ne serait pas adapté à l'hétérogénéité croissante des élèves.

M. Claude Goasguen. Vous parlez de M. Mélenchon ?

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Il pouvait être tentant, en effet, d'utiliser les difficultés rencontrées pour passer de la massification à la démocratisation de l'enseignement, et notamment au collège, pour condamner la massification elle-même. Mais après le lycée, le « collège pour tous » a besoin d'une vraie réforme. C'est celle que vous avez engagée.

Ce budget donne les moyens de la poursuivre, qu'il s'agisse des itinéraires de découverte en cinquième et en quatrième ou de l'attention particulière portée à l'accueil des élèves qui passent de CM 2 en sixième, permettant ainsi d'atténuer la coupure entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire. Car on sait que c'est l'une des causes importantes d'échec scolaire dès l'entrée au collège. Ces mesures vont, là aussi, dans le sens d'une poursuite de la conquête de l'égalité des chances à l'école puis au collège.

Enfin, ce budget, notamment grâce au plan pluriannuel, prépare l'avenir par le recrutement mais aussi par l'attention portée à la formation de celles et ceux qui deviendront les maîtres de demain. Le 27 février 2001, monsieur le ministre, vous avez annoncé un plan de rénovation de la formation des enseignants. Cette volonté se traduit notamment par la rénovation de la seconde année d'IUFM – c'est l'une des plus importantes –, qui va permettre aux futurs enseignants de mieux prendre en compte la réalité de la classe. Et l'accompagnement des jeunes enseignants pendant les deux premières années permettra sans doute également une meilleure entrée dans la réalité enseignante et évitera, comme c'est le cas pour les élèves qui passent de CM 2 en sixième, un choc qui est parfois terrible pour des enseignants débutants ou des jeunes étudiants qui se destinent à l'enseignement mais qui n'ont pas forcément conscience de la dure réalité de la tâche qui les attend.

Monsieur le ministre, l'école a besoin de moyens. Ce budget, à l'évidence, les lui accorde. Elle a aussi besoin de sérénité, de confiance et de souffle. Les voies tracées depuis plusieurs années, notamment par vous-même, les lui procurent. Il est important de constater que ces voies nouvelles seront désormais régulièrement évaluées grâce au travail assigné au Haut Comité d'évaluation qui vient d'être créé, ce dont nous nous félicitons.

Certes, certains de nos collègues s'appuieront sans doute sur des articles de presse récents pour mettre en avant l'existence, encore, de collèges ghettos, contredisant la belle idée d'école de l'égalité des chances.

M. Claude Goasguen. C'est bien possible, en effet !

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Je leur répondrai, par anticipation, que l'on ne peut exiger de l'école qu'elle règle tous les problèmes et que s'il subsiste encore trop de collèges ghettos, c'est sans doute que nos villes,

notamment, ont laissé se créer trop de ghettos. A nous de tenter d'y répondre par une politique audacieuse et volontariste de la ville, dont nous examinerons le budget ce soir. Nul doute, d'ailleurs, que les politiques de la ville et de l'éducation nationale devront, à l'avenir, encore mieux se coordonner.

Mais que serait la situation sans la politique des ZEP, constamment renforcées depuis cinq ans, sans la stabilité d'équipes éducatives qui sont maintenant à l'œuvre dans les collèges, notamment grâce aux mesures récemment prises ?

Plus que jamais, l'école républicaine reste la grande chance de bien des jeunes souvent désemparés, et le métier d'enseignant est toujours une vocation, n'en doutons pas, pour bien des étudiants avides d'engagement.

A titre personnel, je me refuse à colporter l'idée d'une éventuelle crise des vocations d'enseignant. En tout cas, ce budget, avec des moyens accrus, donne l'espoir aux élèves et aux parents de voir s'améliorer encore le niveau de formation, de voir s'accroître l'égalité des chances. Et aux enseignants actuels et futurs, il donne l'espoir de travailler pour l'école avec la reconnaissance légitime et nécessaire de nos concitoyens. C'est pourquoi notre commission, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, l'an dernier, à la même époque, nous étions un certain nombre à nous dire que consacrer trois heures à un budget de 332 milliards de francs était le meilleur rapport qualité-prix d'un débat parlementaire. (*Sourires.*) Je ne savais pas que cette année, la somme serait encore dépassée puisque le budget atteint 346 milliards de francs. Vous êtes en progrès ! Le rapport qualité-prix augmente : nous discutons toujours trois heures alors que les montants augmentent !

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Il vaut mieux ça que l'inverse, non ?

M. Claude Goasguen. Bien entendu, il serait difficile de critiquer votre budget sur un plan quantitatif. C'est un budget consumériste.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Quelle lecture !

M. Claude Goasguen. Il y a quelques jours, monsieur le ministre, j'ai eu le mauvais goût de mettre en parallèle le budget de l'intérieur et le vôtre. Sans vous flatter, je me dois de reconnaître qu'à l'évidence, le ministre de l'intérieur n'a pas votre talent dans les arbitrages budgétaires. On aurait pourtant pu accorder la priorité à la sécurité et à la justice. Mais je rattraperai ce mauvais esprit dont j'ai pu faire preuve en rappelant le mot de Victor Hugo, pour qui construire une école, c'était faire disparaître une prison. Je rattacherai ainsi le progrès de votre budget à cette politique de sécurité...

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. C'est mieux comme ça !

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Vous vous rattrapez bien !

M. Claude Goasguen. ... puisque la politique éducative, quand elle est bien menée, est bien entendu la plus sûre des préventions dans une société qui est désormais parcourue par une violence inexplicable et, il faut bien le dire, assez inexplicquée.

Donc, d'un point de vue quantitatif, votre budget n'est pas contestable. Il est en augmentation, il est « quantitativement correct », comme diraient vos camarades en par-

lant de globalité. Mais correspond-il pour autant à ce que la nation demande à son budget de l'éducation nationale ? Sur ce point, j'émettrai quelques réserves. Car je crois que le budget que nous discutons aujourd'hui sera probablement le dernier du genre. Non pas parce qu'il y a des élections l'année prochaine - je ne présume pas de ce que seront les résultats -...

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Ouf !

M. Claude Goasguen. ... mais parce que nous sommes arrivés, me semble-t-il, aux limites du quantitatif. Une autre approche du système s'impose, plus diversifiée, plus qualitative.

Notre système scolaire consomme beaucoup. Les chiffres sont à cet égard sans équivoque : plus de 94 % du budget de l'éducation nationale est consacré à la rémunération des personnels ; les dépenses de fonctionnement représentent 2,25 % du total, et les interventions diverses 3,25 %. C'est dire qu'il s'agit d'un budget quantitatif. D'ailleurs, les créations d'emplois - d'emplois nouveaux, diversifiés - dépassent même les perspectives même s'il faut les apprécier en tenant compte des quelques petites ficelles classiques utilisées par Bercy et par le rue de Grenelle, que je n'aurai pas le mauvais goût de décrire en détail. Je ferai seulement remarquer qu'il y a un peu de tout dans ces créations, et notamment des emplois précaires. Mais enfin, dans la plupart des cas, il s'agit d'emplois d'enseignants, et ils sont sans doute nécessaires.

Permettez-moi néanmoins de faire deux remarques. La première, c'est que même sur le plan quantitatif, nous avons désormais besoin d'une diversification des personnels qui travaillent au sein des écoles, des collèges et des lycées.

Hélas, il y a quelques années, alors que ce gouvernement entraînait en fonction, il a créé des emplois-jeunes. Je ne nie pas que ces aides-éducateurs correspondaient à un vrai besoin de notre système éducatif, mais l'idée qui prévalait à l'époque était surtout la nécessité de faire baisser les courbes du chômage. Du coup, le recrutement a souvent été aléatoire. On a fait des efforts plus ou moins méritoires - plus à l'éducation nationale qu'ailleurs, du reste - pour les reconverter. Mais on a sans doute sacrifié sur l'autel des chiffres - ou plutôt de l'impératif de « faire du chiffre » - la nécessité de répondre à un besoin très important, je veux parler des nouveaux métiers qui apparaissent désormais à côté de la fonction enseignante. Ils correspondent à un changement de la société qu'on peut regretter, et que certains de mes collègues regrettent amèrement. Mais il reste que la vocation de l'école n'est plus seulement une vocation de transmission de savoir, mais une vocation sociétale, qui tient en grande partie à la crise de la famille. Encore une fois, on peut le regretter, et je suis de ceux qui sont tout à fait prêts à soutenir une politique de la famille, mais il faudra sans doute plusieurs années pour reconstruire un tissu social. En attendant, il faut bien que l'école s'acquitte de cette nouvelle tâche que lui assigne l'opinion, et en particulier les familles, souvent absentes, et qui consiste à exercer des fonctions de société. Or, la mission d'aide-éducateur, dans sa plus grande diversité, aussi bien culturelle que sportive ou de surveillance, n'a pas été suffisamment prise en compte, à mes yeux, dans ce budget. Il est clair que de ce point de vue, en 1997, nous sommes sans doute passés à côté d'un choix politique. Il faudra essayer de rectifier le tir, peut-être en affinant un peu plus encore la reconversion des emplois-jeunes. Mais je suis intimement convaincu qu'à côté de l'aspect massivement quantitatif qui concerne le corps enseignant, nous devons aller vers une augmentation quantitative des aides-éducateurs. J'ajoute que

malgré une démographie en baisse, vous avez prévu une hausse des effectifs enseignants, ce qui est exceptionnel : dans ces conditions, vous auriez pu, monsieur le ministre, prendre davantage en considération ceux qui sont désormais, à côté des enseignants, des pièces maîtresses du rôle social de l'école.

Ma deuxième remarque, c'est que s'il est bon de créer des postes, savoir à quoi ils servent est encore mieux. De ce point de vue les questions que nous posons inlassablement, comme une litanie – et aussi bien à gauche qu'à droite, d'ailleurs, puisque nous pouvons être tour à tour dans l'opposition – n'ont toujours pas reçu de réponse. Je ne vous en impute pas la responsabilité, connaissant, comme mes collègues, la complexité de l'administration de la rue de Grenelle. Il reste que les problèmes exposés par le rapport du sénateur Gouteyron il y a quelques années n'ont toujours pas été résolus. En lisant la loi de finances, qui n'est pas un morceau littéraire extrêmement agréable, je constate qu'on jongle avec les postes, les emplois, les heures supplémentaires et je mets au défi quiconque dans cette assemblée – y compris vous, peut-être, monsieur le ministre – de s'y retrouver. Encore une fois, personne ne vous en voudra, car il n'y a pas un ministre de l'éducation nationale qui ait véritablement réussi à maîtriser ce flux des emplois, des postes et des heures supplémentaires. Mais quand on fait du quantitatif, il faut savoir le rendre transparent. C'est une nécessité démocratique, à laquelle il n'est pas satisfait. Vous vous étiez engagé l'an dernier, monsieur le ministre, en commission des affaires sociales – voyez comme j'ai de la mémoire, et des notes bien faites –, à ce qu'il n'y ait plus de « surnombre », c'est le mot que vous avez employé. Moi, j'ai quand même le sentiment, pour connaître quelques académies, que vous n'avez pas complètement respecté cet engagement, et qu'un gros travail d'information et de transparence reste à faire.

J'insisterai sur deux autres points, mais en étant plus rapide, parce que je poserai des questions tout à l'heure. Il me semble que vous avez négligé deux aspects fondamentaux de notre système scolaire, qui se rejoignent, à vrai dire. Je souhaite qu'ils soient abordés dans le grand débat national que nous appelons tous de nos vœux pour l'année qui vient, car la question décisive de l'éducation ne doit être ni occultée ni traitée comme une chose secondaire. Au fond les solutions sont toujours les mêmes. Notre système éducatif doit désormais sauter un pas qualitatif, qui tourne autour des notions d'ouverture et de diversification. Là encore, ce ne sont pas des notions de droite ou de gauche. Il faudra voir comment les faire entrer dans les faits, car elles paraissent incontournables si nous voulons vraiment moderniser notre système éducatif. Je veux mettre le doigt, donc, sur deux points sensibles.

Le premier est bien entendu le problème de la violence. Je n'aurai pas le mauvais goût de dire combien il y a eu de plans sur la violence. Je crois que nous en sommes au septième ou au huitième. Comme les plans soviétiques à la mauvaise époque, cela donne beaucoup de papier et finalement assez peu de résultats, même si les intentions sont louables. Je ne critiquerai pas particulièrement le dernier d'entre eux, qui, je crois, n'a pas eu plus de succès que les autres. Mais je crois qu'aujourd'hui, nous devons aller au-delà.

Les chiffres ont été mis en évidence dans un rapport récent par mon collègue Bourg-Broc, ici présent, qui est l'inventeur de cette formule de « l'école du respect », laquelle semble avoir fait école, c'est le cas de le dire, non seulement sur les bancs de la droite mais aussi sur ceux

de la gauche. Ces chiffres sont terribles, car même s'il y a une baisse, 225 000 incidents par semestre, c'est trop. L'augmentation de la proportion des incidents graves, de 2,6 à 2,8 % en un an, c'est trop. Les violences verbales, les coups et blessures, le racket, la détention d'armes multipliée par deux, c'est trop. Les élèves sont les auteurs des faits signalés dans 86 % des cas, c'est beaucoup trop. Les victimes sont des élèves dans 78 % des cas, c'est inacceptable.

La violence scolaire, par conséquent, ne diminue pas. Et ce n'est pas le fait de l'école, je tiens à le dire, car elle n'a fait, hélas, que s'ouvrir au débordement sociétal. Mais une fois qu'on a dit cela, encore faut-il résoudre le problème dans l'école. Car les conséquences de la violence sont beaucoup plus graves pour elle que pour le reste de la société. La sécurité des enseignants et des élèves doit être assurée à tout prix, quelles que soient les mesures à prendre. J'appelle véritablement à l'adoption d'un plan qui soit, lui, un plan d'urgence. Récemment, le ministre de l'intérieur a été courageux, allant même contre ses propres amis, en prenant – quoiqu'assez tardivement – la mesure de la gravité de la situation de la violence dans les villes. Je vous demande, monsieur le ministre, d'avoir vous aussi ce courage contre les beaux esprits qui écrivent beaucoup mais qui connaissent assez peu la situation, et de décider un véritable plan d'urgence, qui entre, dans les faits.

Face à cette violence scolaire, les ébauches de solutions que vous avez proposées ne sont pas mauvaises, sur le fond. Je pense en particulier à l'internat, en faveur duquel quelques moyens ont été mis en place. Vos déclarations vont tout à fait dans le bon sens, notamment celles que vous avez faites le 19 décembre dernier, lorsque vous avez promis une véritable politique de l'internat. Je dis oui, sans hésiter, à ces internats scolaires qui correspondent à la crise sociétale de la famille dont je parlais tout à l'heure, et qu'il faut prendre en considération, fût-ce à titre provisoire. Mais il fallait y consacrer beaucoup plus de moyens. J'ai regardé de près la loi de finances : sur 105 emplois créés de conseiller principal d'éducation, quatre-vingt le sont au titre de la lutte contre la violence, et 120 postes de personnels IATOS sont créés dans les internats que j'évoquais à l'instant. Vu les chiffres que j'ai cités sur la violence scolaire, c'est très peu. Peut-être faudrait-il davantage inciter les collectivités territoriales à pousser dans ce sens. En tout cas, je souhaite, monsieur le ministre, que cette question devienne prioritaire dans les quelques mois de débat qui nous restent.

Je souhaite aussi qu'on ne prenne pas l'internat en considération uniquement en termes de temps. L'internat, c'est en réalité une nouvelle pédagogie de l'élève. Il faut inventer une pédagogie pour ces internats, qui sont des lieux de vie. Pour cela, je vous invite à vous inspirer d'études pédagogiques qui n'émanent pas forcément de l'inspection générale – quel que soit le bien qu'on peut penser de cette honorable corporation – mais d'établissements privés, tels que les Orphelins d'Auteuil qui ont su développer une pédagogie, extrêmement coûteuse certes, mais totalement positive en matière de pré-délinquance. C'est en tout cas un sujet prioritaire.

À côté du quantitatif, il me paraît indispensable de mettre en œuvre un plan d'urgence et d'instaurer une nouvelle pédagogie.

C'est aussi la vocation de notre école qui est mise en cause – et c'est l'inspecteur général que je suis qui vous le dit – par la rupture de l'égalité des chances, cette égalité qui est le seul vecteur de notre école républicaine. Les chiffres à cet égard sont terribles. La défense de l'école

républicaine passe par le retour à une véritable politique d'égalité des chances. Or, actuellement – et, là encore, ce n'est pas tenir un discours partisan que de le faire remarquer –, l'ascenseur social est bloqué. J'ai eu l'occasion de le dire lors de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur, mais je le répète aujourd'hui car c'est encore plus grave quand un tel phénomène touche l'enseignement scolaire : les courbes statistiques relatives à l'égalité des chances montrent que celle-ci n'est plus respectée tant en CE 2 qu'en sixième et que ce sont les mêmes qui, d'année en année, perdent un peu plus de terrain.

M. Bernard Outin. C'est aussi le cas en maternelle.

M. Claude Goasguen. En effet, mon cher collègue.

On s'aperçoit que le système en vigueur est linéaire et qu'il dirige non pas vers le « plus », qui est pourtant la vocation de notre école républicaine, mais vers le « moins ». Dès lors, il faut s'interroger et se demander pourquoi un système unitaire, qui avait montré son efficacité à la fin du XIX^e siècle, fonctionne aujourd'hui en sens inverse.

Si Jules Ferry, dont la formation était plutôt libérale que socialiste – c'est pourquoi il ne faut pas employer le terme libéral à tort et à travers –, était là aujourd'hui, il ne pourrait que constater que la réussite de notre école ne passe plus par l'uniformité, qu'il a mise en place avec succès, mais probablement par l'apprentissage de la diversité. Il faut conserver l'égalité des chances, l'égalité des objectifs, mais nous ne pourrions le faire qu'en diversifiant les moyens.

S'agissant de la politique des ZEP, qui a été mise en place il y a vingt ans et qui, à l'origine, était une bonne idée, elle n'a pas été menée avec suffisamment de vigueur. Aujourd'hui, le système des ZEP est toujours marginal. Or c'est sans doute à partir de ce système qu'il faut inventer la diversification scolaire, mais en ayant un véritable objectif politique et non un objectif administratif.

En conclusion, je dirai que ce qui aujourd'hui manque à notre école, c'est le souffle de la nation. Notre système éducatif est devenu un système administratif. Même les ZEP qui, à l'origine, traduisaient une idée politique forte, sont en train de sombrer dans les indices administratifs du *Bulletin officiel* de l'éducation nationale. Ce n'est pas satisfaisant. On ne peut contester, sur le plan qualitatif, le travail que vous avez accompli et on peut apprécier, sur le plan quantitatif, les mesures qui ont été lancées. Sans doute, elles sont insuffisantes, mais elles ont le mérite d'exister et il faudra les faire fructifier. Toutefois, je regrette que ce travail n'ait pas reçu, de la part du Gouvernement, la pleine consécration que l'éducation méritait.

Monsieur le ministre, vous avez peut-être réconcilié une partie du personnel enseignant, qui était en ébullition, avec vos formations politiques. Mais j'aurais préféré que, avec le talent que nous vous connaissons pour les affaires budgétaires, vous réconciliez l'éducation nationale avec la nation. J'espère que cette réconciliation se fera. Je la souhaite, je l'appelle de tous mes vœux. Elle sera au cœur des débats qui se dérouleront dans six mois.

Bref, ce budget me paraît incomplet et manquer du souffle national nécessaire. C'est pourquoi mon groupe ne s'abstiendra pas, mais émettra un vote négatif à la veille des élections décisives qui auront lieu dans six mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Oui, c'est parce qu'il y a des élections !

M. le président. La parole est à Mme Danielle Bousquet.

Mme Danielle Bousquet. Monsieur le ministre, je voudrais d'abord vous dire combien nous avons conscience du fait que le contexte budgétaire n'aura jamais été aussi favorable pour l'éducation nationale, à un moment où « l'ardente obligation », selon votre expression, faite à notre système éducatif d'assurer la réussite de tous les élèves doit plus que jamais être réaffirmée.

La réussite de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre école, nous en convenons tous, mais c'est aussi un enjeu majeur pour le devenir de notre société. En effet, au-delà des résultats scolaires proprement dits, c'est également de l'épanouissement personnel des enfants et des adolescents qu'il s'agit et, au-delà de celui-ci – ce qui est encore plus important –, de leur intégration citoyenne dans notre société. Dans le contexte actuel, je crois que c'est effectivement la meilleure réponse qui puisse être apportée aux actes de violence.

Je ne reviendrai pas sur le contenu des différentes réformes qui ont été mises en place depuis trois ans et qui visent à atteindre l'objectif fixé d'une réussite de tous les élèves, me bornant à aborder quatre points.

Le premier concerne la poursuite de la réforme du lycée. Le renouvellement des pratiques pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des TPE permet de répondre à la demande d'un public scolaire diversifié, voire hétérogène. Il en va de même pour l'éducation civique, juridique et sociale, qui représente une activité pédagogique réellement innovante. Voilà pourquoi ces deux domaines – je n'ose dire disciplines – dans lesquels les élèves ont véritablement la parole, ce qui est aussi une innovation, nécessitent une attention particulière, d'autant que professeurs et élèves manifestent la volonté de continuer cette expérience.

J'insiste sur le rôle éminent et déterminant que tiennent les documentalistes dans ces deux domaines et sur l'impérieuse nécessité de mettre en place des personnels en nombre suffisant pour que le système fonctionne. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de travaux personnels encadrés efficaces sans documentalistes en nombre suffisant pour aider les professeurs et les équipes pluridisciplinaires.

Mme Monique Collange. Tout à fait !

Mme Danielle Bousquet. Le deuxième point que j'aborderai a trait à l'apprentissage des langues étrangères par les enfants. Dans le contexte européen qui est le nôtre, il va de soi que c'est un atout considérable pour chacun des enfants, notamment pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des parents pouvant leur payer des séjours à l'étranger.

L'élargissement dans les cinq ans de cet apprentissage aux élèves de CE2, voire aux élèves de maternelle, est bien évidemment pertinent. Toutefois, là aussi, il est important d'avoir le choix et ne pas oublier que, en dépit de la prééminence de l'anglais, il peut être opportun d'avoir une action volontariste en faveur d'autres langues. N'oublions pas que l'Allemagne est notre premier client et notre premier fournisseur.

Il est également indispensable d'assurer une continuité dans l'enseignement de ces langues étrangères en direction des enfants, aussi bien pour les personnels d'enseignement que pour les langues proposées. Il ne faut pas que les enfants soient obligés de changer de langue en fonction des circonstances.

Le troisième point que je souhaite aborder concerne l'application par les infirmières scolaires de la contraception d'urgence dans les établissements. Lorsque nous

avons dû légiférer en cette matière, nous l'avons fait parce que cela correspondait à une demande du milieu scolaire, mis en difficulté par la réalité sociale. Chacun sait en effet combien les personnels de santé, et en particulier les infirmières, jouent un rôle de conseil et d'éducation auprès des jeunes, en particulier auprès des jeunes filles qui se trouvent devant un risque de grossesse non désirée, comme c'est le cas pour environ 10 000 d'entre elles chaque année.

Le ministère pourrait-il nous transmettre une évaluation qualitative et quantitative sur ce sujet, car les établissements nous font part d'un certain nombre de difficultés auxquelles il convient de remédier ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il n'y a pas une infirmière supplémentaire.

Mme Danielle Bousquet. Enfin, en tant qu'élue d'un département breton, je voudrais revenir sur la récente décision du conseil d'Etat de suspendre le processus d'intégration à l'éducation nationale des écoles Diwan.

Depuis que vous aviez signé un protocole à ce sujet, monsieur le ministre, nous étions convaincus que la page avait été tournée de façon positive, que notre école laïque publique avait su résoudre, par un geste symbolique fort, un conflit qui pesait lourdement sur la Bretagne.

M. le président. Madame Bousquet il faut conclure.

Mme Danielle Bousquet. Je conclus, monsieur le président.

Nous pensions que réunir à l'école laïque publique l'école laïque Diwan, c'était faire preuve de tolérance et de respect. Nous avons aussi entendu, monsieur le ministre, votre engagement, concrétisé par le maintien des moyens budgétaires en faveur d'une République de « saveurs et d'accents », telle que l'appelle de ses vœux le Premier ministre. Et c'est bien évidemment notre école qui incarne cette République-là. C'est une conviction que tous les Républicains doivent partager. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, votre budget pour l'année prochaine augmente de 15 milliards de francs, soit la moitié de l'augmentation des dépenses de l'Etat. Avec un total de 403 milliards de francs, il représente 23 % des dépenses de l'Etat. Les écoles, collèges et lycées recevront 345,7 milliards, soit 4,11 % de plus que l'an passé.

Entre 1997 et 2002, la progression du budget de l'enseignement scolaire représente 40 % de la hausse du budget général de l'Etat. Monsieur le ministre, votre projet est budgétivore !

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Non c'est une priorité !

M. Bruno Bourg-Broc. Comme l'a souligné le rapporteur Adrien Gouteyron, en commission au Sénat, il ne s'agit aucunement de diaboliser les dépenses publiques en matière d'enseignement scolaire, mais de souligner l'enjeu que constitue leur bonne utilisation.

Tant d'argent, mais pour apporter quelles solutions à la crise de l'école, à la sécurité dans les établissements ? Vous bâtissez un programme sur le thème de l'« école du respect » – et je vous remercie de cette heureuse référence au rapport dont je suis l'auteur avec neuf autres députés dont André Schneider et André Baeumler qui sont ici présents. Mais sous le masque, chacun peut contempler la mousse.

Je salue également la référence républicaine qui a été à l'honneur de la dernière rentrée scolaire : « an I » du nouveau collège, « an II » du plan pour l'école, « an III » de la réforme du lycée. Mais las, la République n'est qu'invoquée. On est loin de ses vertus, loin de ses principes, loin de la rénovation d'une école républicaine. Pour preuve symbolique, je citerai la contestation par le Conseil d'Etat de votre décision d'intégration des écoles Diwan dans le secteur public.

Vous ne répondez pas aux besoins de l'école, à la question de la place et au rôle de l'enseignant, à l'autorité et au respect du savoir enseigné, aux moyens de sa transmission, par une progression continue des moyens tandis que le nombre des élèves diminue. Les problèmes de l'école sont autres et se posent, nous le disons depuis des années, beaucoup plus en termes qualitatifs que quantitatifs.

Quelle est, en effet, l'efficacité des dépenses d'éducation quand on sait – et tous les rapports, quels qu'en soient les auteurs, l'attestent – que plus de 15 % des élèves sortent de l'école primaire sans vraiment maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul, qu'un tiers des élèves échoue en seconde et doit redoubler ou changer d'orientation, que plus de 60 000 élèves quittent chaque année le système éducatif sans aucune qualification ?

Ce budget, une fois de plus, cache derrière un déploiement de crédits les principales difficultés de l'école, à commencer par la violence. Combien de jeunes professeurs – ou moins jeunes – sont rebutés par cette réalité grandissante du métier d'enseignant ?

On chiffre à 225 000 le nombre de déclarations d'« incidents » par trimestre dans les établissements du second degré pour l'année scolaire 1999-2000. Pour l'essentiel, il s'agit de violences verbales, de vols ou de tentatives de recel. Les faits graves sont en augmentation – 6 300 pour la même année – et ce ne sont rien de moins que des atteintes physiques aux personnes, des dégradations graves des biens. Quant au nombre de signalements de port d'armes blanches et de bombes lacrymogènes, ils ont, quant à eux, doublé.

Et osons le dire : l'école primaire connaît, à son tour, une augmentation sensible des phénomènes de violence.

Bien sûr, et je suis le premier à le dire, cela n'est que le reflet de ce qui se passe en dehors de l'école. Et celle-ci n'est que l'écho, la caisse de résonance de la société. Mais les déclarations d'intention et un « manifeste » ne correspondent sans doute pas à la dimension du problème. Même si, je vous l'accorde, « la violence, c'est pas tendance », pour reprendre la première strophe du manifeste contre la violence.

Se pose également la question du recrutement des enseignants – je devrais plutôt dire le problème. Lors de votre audition, le 19 septembre dernier, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous déclariez, monsieur le ministre, que « comparé aux difficultés des systèmes éducatifs allemand ou britannique, le système français se porte bien "et que" contrairement à ce que la presse a pu laisser entendre, il n'existe pas de crise des vocations ». Comparaison n'est pas raison : la crise est réelle. Comment pallier les départs en retraite ? Chaque année, d'ici à 2005, ce sont 14 000 enseignants qui partiront dans le primaire et 15 500 dans le secondaire.

Alors, oui, vous nous proposez une réforme de la formation des enseignants. Soit ! Mais il est aujourd'hui nécessaire d'attirer un nombre croissant de diplômés vers le métier d'enseignant. Je vous rappellerai à dessein les

objectifs du plan pluriannuel de recrutement, à savoir le recrutement, d'ici à 2005, de 185 000 enseignants de la maternelle au lycée. Quelle gageure !

Il y a les faits, et il est avéré que les concours attirent moins de candidats. Pour l'enseignement secondaire, on compterait 3,5 % de postulants en moins en 2001 pour une augmentation de 10 % du nombre de postes. Dans le secondaire, la baisse atteint 6,5 % pour les CAPES. Dans le primaire, la situation semble meilleure dans la mesure où le nombre de candidats s'est maintenu, mais elle masque des évolutions très contrastées selon les académies.

Pour la prochaine année, on peut d'ores et déjà constater une diminution des pré-inscriptions dans les instituts universitaires de formation des maîtres. Les syndicats évoquent une chute de près de 20 %. Combien de licenciés ou de diplômés de même niveau faudra-t-il demain orienter vers l'enseignement pour répondre à l'urgence ? Là encore, les syndicats d'enseignants évoquent le chiffre de 25 %, si rien n'est fait : il s'agira d'un véritable détournement de diplômés, qui manqueront aux autres secteurs de la vie économique si l'enseignement gagne le pari d'attirer à nouveau les jeunes. Où est l'ambition ? Où est même la simple prévision dans le budget que vous nous présentez ? Pourquoi ne pas recréer, pour certaines disciplines au moins, les IPES, qui avaient donné d'excellents résultats il y a une trentaine d'années ?

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Quelle mémoire !

M. Bruno Bourg-Broc. D'autres interrogations sont ouvertes par ce budget et celle de l'enseignement des langues n'est pas la moindre. On peut ainsi se réjouir du développement de l'apprentissage des langues vivantes, mais, en réalité, l'effort financier de la nation en direction de cet enseignement n'est dirigé qu'au profit de la seule langue anglaise. Aucun équilibre n'est assuré avec les langues pratiquées dans les pays voisins du nôtre. Il s'agit, au contraire, d'une véritable politique linguistique en faveur de l'anglais. Je sais que vous avez fait des déclarations contraires, monsieur le ministre, mais telle est la réalité, et vous pouvez venir la constater sur le terrain.

Je ne sais si les moyens sont là. Mais je vous en supplie, monsieur le ministre, ne nous mentez pas, ne vous mentez pas à vous-même, ne nous mentons pas à nous-mêmes. Avec quels moyens, avec quels personnels, dans quelles écoles primaires allez-vous sensibiliser à l'enseignement des langues étrangères ?

Venez dans nos villes, dans nos académies,...

M. Jean-Pierre Baeumler. En Alsace !

M. Bruno Bourg-Broc. ... ne vous contentez pas de chiffres.

Se pose également la question des langues régionales. L'intégration des écoles Diwan prévue par ce budget favorise le développement de leur enseignement par immersion. Cette nouvelle méthode, reconnue et consacrée par le budget de l'enseignement scolaire qui nous est présenté, marque une rupture avec les autres méthodes d'enseignement des langues régionales ou d'enseignement bilingue, plus conformes à la définition de l'école de la République. Je ne crois pas être le seul à m'interroger sur la conformité du dispositif proposé avec l'article 2 de la Constitution qui dispose que « la langue de la République est le français ».

Je m'étonne de la faveur dont jouit Diwan, établissement d'enseignement privé sous contrat, alors que le dispositif législatif ne permet pas aux autres établissements sous contrat, majoritairement confessionnels, de recevoir

des subventions publiques pour leur équipement informatique. Ces subventions sont refusées parce que l'acquisition d'un tel équipement est assimilée à des dépenses d'investissement. Mais l'informatique ne constitue-t-elle pas un outil pédagogique ? Où est l'égalité ? Il est souhaitable que l'égalité des moyens soit assurée et que ces dépenses soient requalifiées pour permettre un financement par les collectivités locales.

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale. Nous défendons le grand service public de l'Éducation nationale !

M. Bruno Bourg-Broc. S'il s'agit d'un équipement jugé nécessaire pour la pédagogie, est-ce aux collectivités locales d'en assurer le financement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Ressortons le projet de 1983, si vous voulez !

M. Bernard Outin. Chiche !

M. Bruno Bourg-Broc. Il reste d'autres problèmes en suspens.

La question de la pérennisation des emplois-jeunes continue de se poser. Que vont devenir ceux qui n'auront pas réussi les concours de recrutement ? Nous nous étions interrogés à cet égard lors de la création des emplois-jeunes.

Même si, comme disait Turgot, « avoir raison trop tôt est un grand tort », je pense que nous ne nous trompons pas quand nous annonçons la répétition probable de ce qui s'est passé depuis des décennies avec l'auxiliaariat.

Un autre problème, celui des directeurs d'école, en grève depuis deux ans, n'a pas davantage été réglé. Un véritable statut de directeur d'école paraît indispensable. Seule sa création permettra de mettre fin à la désaffection considérable dont pâtit la fonction.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, les députés du groupe du RPR, au nom desquels je m'exprime, ne voteront pas le budget de l'enseignement scolaire. Nous voulons, certes, une école du respect, mais aussi une école qui soit efficace, une école qui réponde aux attentes de nos concitoyens. Après tout, ne sont-ils pas tous, à un moment ou à un autre, usagers du système éducatif : élèves, parents, enseignants ou personnels divers de l'école ?

Au-delà du budget de l'éducation nationale, c'est bien entendu de l'avenir de notre pays qu'il s'agit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR.*)

M. André Schneider. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Bernard Outin.

M. Bernard Outin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le constat est fait : le budget qui était le plus important du pays de l'année dernière augmentera en pourcentage plus que le budget global en 2002. L'augmentation est significative de l'attention que porte le Gouvernement, soutenu par la gauche plurielle, à l'éducation et à la formation.

Cette augmentation, d'une ampleur inédite depuis 1993, place le budget de l'enseignement scolaire parmi les budgets prioritaires de la nation en termes d'évolution, mais également en termes de volume, et je crois que même nos collègues de l'opposition l'ont reconnu...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ils n'ont pas tous parlé !

M. Bernard Outin. ... en évoquant principalement l'aspect quantitatif, pour annoncer ensuite qu'il y aurait des choses à dire sur le qualitatif.

Je reviendrai quant à moi sur le quantitatif.

L'importance et la continuité de l'effort consenti sont incontestables. Elles méritent d'autant plus d'être saluées qu'elles participent à la poursuite des politiques engagées dans de nombreux domaines, dont la généralisation de l'apprentissage des langues vivantes dans le primaire, avec 110 millions de francs de mesures nouvelles, l'extension de la formation artistique et culturelle à tous les niveaux d'enseignement et le développement de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec 412 millions de francs de crédits.

S'inscrivant dans le cadre général de la rénovation de l'enseignement scolaire engagée depuis plus d'un an, le choix de ces domaines prioritaires englobe également la demande que nous avons formulée l'année passée concernant le développement de l'éducation physique et sportive, notamment dans l'enseignement secondaire.

En effet, à l'occasion de la conférence de presse que vous avez tenue en présence de Mme la ministre de la jeunesse et des sports, le 7 juin dernier, vous avez levé les craintes qui pesaient sur le maintien de la quatrième heure d'éducation physique et sportive en classe de sixième. Au lycée, ce développement s'accompagnera d'une évaluation de la discipline d'éducation physique et sportive effectuée en classe de troisième.

Par ailleurs, le budget se dote de mesures adaptées en faveur d'élèves dont les familles doivent faire face à des difficultés sociales particulières.

Ainsi, 7,62 millions d'euros seront consacrés à la création de 10 000 nouvelles bourses pour les collèges.

La concrétisation du plan de relance et de développement de l'internat s'accompagne de la mise en place d'une aide financière destinée aux familles des élèves boursiers internes. Les 12,5 millions d'euros consacrés à cette aide permettront d'alléger les charges supplémentaires qu'assument ces familles qui sont le plus souvent contraintes de faire le choix de l'internat.

Enfin, la poursuite du plan Handiscol est destinée à favoriser davantage l'accueil des enfants et des adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire. A cet effet, les 8,64 millions d'euros inscrits au budget permettront d'avancer dans le sens d'une meilleure intégration scolaire, notamment par l'acquisition de matériels spécifiques et la prise en charge des frais de transport scolaire.

A ces moyens matériels importants, il faudra ajouter, et rapidement, les formations nécessaires pour tous les personnels, corps d'inspection compris, afin que cette question devienne réellement l'affaire de tous les acteurs de l'école. Car si l'intégration scolaire pose peu de problèmes à la maternelle, un peu plus dans le primaire, et plus encore au collège, les difficultés sont quasiment insurmontables au lycée.

Les avancées non négligeables que constituent la pérennisation de l'allocation de rentrée scolaire et le doublement de la prime d'équipement versée en première année de lycée professionnel doivent être soulignées. Mais la question de la gratuité réelle de l'éducation nationale reste posée si l'on veut garantir à chacun l'égalité des chances, dont l'école doit être le vecteur.

Le risque d'accumuler un retard scolaire dans le primaire, à la maternelle ou au collège reste trois fois plus élevé pour les enfants issus des familles les plus modestes. Et, comme l'a fait remarquer mon ami Jean Dufour lors du vote des crédits de l'enseignement supérieur, cette inégalité des performances dans le primaire, puis dans le secondaire, vient accroître les difficultés que rencontre la démocratisation souhaitée de l'enseignement supérieur.

L'échec scolaire demeure ainsi fortement lié à l'appartenance à une classe sociale, qui s'exprime notamment à travers la différence de qualité du logement, de l'alimentation, du suivi médical ou de l'environnement culturel.

Nombre de familles parmi les plus modestes sont confrontées encore plus fortement à la nette augmentation du prix des fournitures, laquelle est près de quatre fois plus forte que l'inflation. La prolifération des listes de fournitures de rentrée, en maternelle et en primaire, aggrave la situation. En dépit des rappels à l'ordre ministériels, des établissements continuent de faire participer les familles à des achats qui sont en principe couverts par des subventions municipales ou, au collège et au lycée, par les budgets propres des établissements.

Je veux rappeler encore qu'à défaut d'un financement total des fournitures et des matériels scolaires par l'Etat, il conviendrait sans doute de mettre en place un financement partenarial qui associe les collectivités territoriales en tenant compte de leur richesse, pour assurer au mieux l'égalité sur l'ensemble du territoire.

Dans le droit-fil de ce constat, le coût social de l'échec scolaire et les préjudices individuels qui en découlent demeurent sans commune mesure avec le coût d'un enseignement scolaire public de qualité.

Je me souviens d'un délégué départemental de l'éducation nationale qui, lors d'une campagne électorale pour les élections municipales, il y a longtemps, lançait à un candidat : « Monsieur, l'éducation coûte cher. Je vous recommande d'essayer l'ignorance ! »

Nous prenons acte avec satisfaction de la création de 8 800 emplois budgétaires dans le cadre du plan pluriannuel pour l'éducation, confirmant par là même la rupture avec le gel de l'emploi public. Parmi ces emplois, les 750 postes d'enseignants nouveaux destinés aux 6 500 collèges et lycées publics seront particulièrement appréciés.

Il convient de saluer l'effort poursuivi en matière de transformation en emplois réels de certains crédits consacrés aux heures supplémentaires, à hauteur de 500 emplois de certifiés et 500 emplois de PLP.

Cette année encore, la création de 1 500 emplois IATOSS permettra aussi de répondre, pour une petite part, à la sous-dotation chronique que connaissent certains établissements. Mais il nous faudra encore progresser dans ce domaine pour combler notre retard, en particulier en ce qui concerne les emplois médico-sociaux, afin de répondre aux besoins des élèves et de mettre en place un système efficace en matière de prévention.

Les 73 postes de direction créés dans le secondaire ne trouvent pas vraiment d'écho dans l'enseignement primaire : 10 % des établissements ont toujours recours à des instituteurs ou à des professeurs d'école pour suppléer l'absence de directeur en titre. Certes, la revalorisation sur deux ans de l'indemnité de sujétion spéciale des directeurs d'école apporte une première réponse. Mon ami François Liberti y reviendra tout à l'heure.

La résorption de la précarité demeure un objectif essentiel puisque, comme vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le ministre, l'éducation nationale « a souffert encore plus que d'autres administrations des excès du recours aux emplois précaires ».

Les quelque 3 000 emplois créés à cet effet dans le cadre du plan pluriannuel devront donc être suivis par d'autres si l'on veut répondre à la situation de l'ensemble des maîtres auxiliaires, contractuels et autres vacataires.

L'éducation nationale s'est fortement impliquée dans le dispositif des emplois-jeunes en recrutant un grand nombre d'aides éducateurs. Un certain nombre des jeunes

concernés sont sortis du dispositif, mais qu'est-il envisagé à terme pour celles et pour ceux qui n'auront pas encore trouvé de solution à la fin de leur contrat ? Jean-Claude Sandrier reviendra sur ce point.

La priorité donnée aux personnels en termes d'emplois doit aussi trouver son complément dans l'amélioration du déroulement des carrières. Les 94,14 millions d'euros inscrits à ce titre permettront donc de s'attaquer à la question des carrières et de leur harmonisation, ainsi qu'aux problèmes de recrutement.

Avec la poursuite du plan d'intégration qui se traduit par 600 transformations d'emplois, ce sont quelque 500 PEGC et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive qui pourront accéder à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Ce nombre devra néanmoins augmenter de façon significative.

Pareillement poursuivi, le plan d'intégration des instituteurs au sein du corps des professeurs des écoles représentera, quant à lui, quelque 20 735 transformations d'emplois.

Je ne m'étendrai pas sur la situation des professeurs des écoles dans les SEGPA, les sections d'enseignement général et professionnel adapté, laquelle fera l'objet d'une intervention spécifique de Jean-Claude Sandrier.

L'éducation nationale compte une importante variété de métiers : enseignants, non-enseignants, IATOSS, entre autres. La mise en œuvre de la réduction du temps de travail dans la fonction publique concerne aussi le ministère de l'éducation nationale.

M. le président. Monsieur Outin, il va vous falloir conclure.

M. Bernard Outin. Je vais conclure, monsieur le président.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous donner des informations sur la réduction du temps de travail ?

Pour positives qu'elles soient, toutes ces mesures ne confirment pas moins la nécessité d'un plan pluriannuel qui, en liaison avec une gestion prévisionnelle des emplois, permettrait à la fois d'anticiper les prochains départs massifs à la retraite et de combler les retards de recrutement. Outre le fait d'être un simple outil de gestion, ce plan pluriannuel peut également servir à définir et à réaffirmer le rôle et la fonction de notre enseignement public dans la société.

Aussi, la généralisation de l'enseignement d'une langue vivante dès le CM1 pourrait-elle s'accompagner de la formation d'enseignants qualifiés en nombre suffisant, dans la perspective que cette avancée ne se fasse pas au profit presque exclusif d'une seule langue - l'anglais - et donc au détriment de toutes les autres.

Si l'on peut comprendre que l'apprentissage massif de l'anglais présente un aspect utilitaire, en plus de son aspect culturel, l'intérêt culturel de l'apprentissage d'autres langues étrangères est incontestable, comme l'est aussi celui des langues régionales dans la région où elles sont pratiquées.

Compte tenu de l'effort indéniable opéré par le budget qui nous est soumis, en faveur notamment de la poursuite des choix prioritaires et de la rupture du gel de l'emploi public, les députés communistes émettront un jugement positif sur les crédits de l'enseignement scolaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, dans le peu de temps qui m'est imparti, je ne pense ni possible ni souhaitable de développer trop d'idées. (*M. le rapporteur fait un signe d'approbation.*)

Je vois que je reçois des approbations. (*Sourires.*)

Je m'en tiendrai donc à une seule idée : l'égalité, une des trois valeurs fondatrices de notre République.

L'égalité est un droit mais, comme le dit Balzac, « aucune puissance ne saurait la convertir en fait », et même pas, semble-t-il, le premier budget de notre pays, celui de l'éducation nationale.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très juste !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Je ne pense pas que l'augmentation de 4,11 % de votre budget, dans un contexte de loi de finances complètement surréaliste et irréaliste, y changera grand-chose.

L'éducation nationale prend de plein fouet le malaise et les inégalités de la société, qui sont grands. Mais plutôt que de les gommer, elles les conforte, voire les amplifie...

M. Bernard Outin. Il ne faut pas exagérer !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est la réalité !

L'éducation nationale, dis-je, amplifie le malaise et les inégalités de la société, mais elle y ajoute, en « bétonnant » les difficultés initiales, l'échec scolaire. C'est très grave et les conséquences sont désastreuses car les victimes sont des enfants qui en garderont des séquelles toute leur vie.

Une étude récemment réalisée par la direction de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale enfonce des portes ouvertes quand elle constate ce que nous savons tous depuis longtemps, à savoir que l'échec scolaire affecte en priorité les élèves issus de milieux défavorisés.

Et après ? On continue ou, plus exactement, vous continuez à organiser des cohortes de vingt-huit à trente-cinq jeunes qui doivent entrer dans un moule prédéterminé et très normatif, quels que soient leur histoire personnelle, leur santé, leur éveil. Dans ces classes surchargées, les élèves qui n'ont pas de problèmes s'en sortent, bien sûr, et certains même très bien. Les autres, ceux qui, dès leur plus jeune âge, présentent des déficiences, même légères, physiques, intellectuelles et surtout psychologiques et affectives...

M. le ministre de l'éducation nationale. Quels clichés !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Je suis désolée, monsieur le ministre, mais je suis confrontée à ces cas tous les jours !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous ne répétez que des clichés !

Mme Monique Collange. Oui ! Il ne faut pas exagérer !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ceux-là ont besoin d'être écoutés et aidés. Mais les enseignants et les assistantes maternelles n'ont pas le temps de s'occuper de chacun individuellement. Alors, ces enfants ne trouvent pas leurs marques et vont progressivement et, parfois, très rapidement perdre pied, avec ou sans bruit.

L'éducation nationale crée, par son indaptation aux problèmes de notre société, des situations de crise, des situations de violence. Ne vous étonnez pas, ensuite, de récolter la tempête !

Je plaide en vain, depuis des années, pour des réponses scolaires très différenciées selon les enfants et individualisées pour ceux qui ont des difficultés. On n'échappera pas, pour ces derniers, au traitement individualisé. Plutôt que de le proposer à l'âge de seize ou dix-huit ans, après un parcours déjà plus ou moins délictueux et alors qu'il est souvent trop tard, autant prendre le mal à la racine.

Cela veut dire que ces enfants doivent pouvoir être accueillis dans de petits groupes, où ils puissent acquérir les repères qui leur ont manqué dans leur petite enfance et qui sont la condition *sine qua non* d'une intégration sociale et d'une réussite scolaire.

Cela veut dire qu'il faut dédoubler un certain nombre de classes de l'enseignement primaire.

Cela veut dire que les enseignants doivent pouvoir s'appuyer sur une équipe de psychologues, de conseillers pédagogiques et d'infirmières, qui les aident à dépister et à dénouer les blocages.

Nous en sommes loin !

Chaque infirmière a en charge plus de 2 200 élèves en moyenne. Ce chiffre masque de fortes inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales : dans certains établissements, l'infirmière n'est présente que quelques heures par semaine.

J'avais dénoncé cette pénurie lors de la discussion sur la contraception d'urgence et Mme Bousquet y est revenue tout à l'heure. La situation n'a pas évolué d'un iota et, au bout du compte, nous avons toujours 20 % d'élèves qui ne lisent pas correctement en arrivant en classe de sixième, près du double qui ne savent pas bien compter et 60 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune qualification, après avoir traîné leurs échecs sur les bancs de l'école pendant des années, avec en prime une incivilité, une violence qui montent et qui, dans de nombreux établissements, deviennent dramatiques.

Je ne noircis pas le tableau, monsieur le ministre.

Mme Monique Collange. Si !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Je ne vous rends pas non plus responsable de tous ces maux ; ce serait trop facile. Mais je vous reproche de ne pas préparer l'avenir, car vous n'engagez pas les réformes qui s'imposent et qui peuvent se faire à moyens constants...

M. le ministre de l'éducation nationale. Ah oui ? Chiche !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. ... tout en veillant à ne pas créer de nouvelles discriminations. Vous refusez de revenir sur la loi Goblet de 1886, qui interdit aux communes de financer de leur propre initiative les investissements dans les écoles privées.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah enfin, nous y voilà !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ces dernières ne peuvent donc pas disposer du matériel informatique, qui est considéré jusqu'à ce jour comme une dépense d'investissement.

M. Bernard Outin. Eh oui !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Mais, parallèlement, la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication va faire l'objet de deux évaluations en CM2 et en troisième, obligatoires à partir de 2002. Vous ne pouvez priver les enfants des écoles privées d'un outil qui est devenu aussi indispensable que les livres et les cahiers. Vous ne pouvez pas imposer une évaluation des connaissances informatiques sans donner à tous les enfants les moyens d'acquérir celles-ci. Au nom de quoi, monsieur le ministre ?

Dans une question orale sans débat, M. Mélenchon m'a répondu que le problème était à l'étude et que j'aurais la réponse le plus tôt possible. Je ne suis pas dupe. Les instituteurs et les responsables de l'enseignement privé non plus. Ils vous demandent une réponse satisfaisante, c'est-à-dire traitant de façon égalitaire tous les élèves du primaire en matière d'acquisition des nouvelles tech-

nologies de l'information et de la communication. Vous connaissez parfaitement ce problème, monsieur le ministre, puisque votre collaboratrice en a été informée hier encore. J'attends de vous une réponse précise.

Le vote des députés du groupe UDF dépendra des réponses que vous apporterez à ces questions ainsi qu'à celles, excellentes, qui ont été posées précédemment par mes collègues.

M. Jean-Claude Sandrier. Quel suspens !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel.

M. Jean-Pierre Michel. Dans son très intéressant rapport, Jacques Guyard parle des « élèves en difficulté particulière » et il a raison, car l'école de la République doit assurer l'égalité des chances à celles et ceux qui, au départ, ont un handicap. Cependant, il n'aborde pas deux questions que je voudrais rapidement évoquer devant vous.

D'abord, le problème des enseignants des sections d'enseignement général et professionnel adapté – SEGPA. Ces sections accueillent des élèves en difficulté, ce qui exige, de la part des enseignants, un surplus de disponibilité, d'attention, de préparation, d'autant plus que ces enseignants sont chargés d'enseigner plusieurs matières et à plusieurs niveaux. Ces personnels font donc aujourd'hui beaucoup plus d'heures que les autres enseignants des collèges et, bien qu'ils ne fassent pas partie du même corps ; ils demandent un alignement horaire avec leurs collègues. C'est, à mon sens, une revendication légitime qui, n'a semble-t-il pas été entendue par le ministère, malgré une grève à la fin du mois de septembre dernier et malgré des mouvements tournants dans les établissements – c'est le cas dans mon département. Ces enseignants souffrent d'un manque de considération de la part de l'administration et il faudrait répondre à leurs légitimes revendications.

Le second problème est celui de la médecine scolaire. Depuis vingt ans que je suis député, j'ai déjà posé de nombreuses questions sur ce point, d'abord au ministère de la santé, qui était chargé de ce secteur, puis au ministère de l'éducation nationale, sans jamais obtenir de réponse et c'est toujours un grand étonnement pour moi. En effet, si le problème de la médecine scolaire n'est pas résolu, et il ne l'est pas, si certains élèves n'entendent pas et ne sont pas à même de suivre l'enseignement, il est inutile de prévoir des moyens pédagogiques supplémentaires. Le nombre de médecins et d'infirmières scolaires est tellement insuffisant, qu'ils ne peuvent même pas assurer les visites, pourtant obligatoires.

La charge de travail des médecins scolaires est pourtant accrue, et c'est normal. D'ailleurs, ils ne s'en plaignent pas. Ils interviennent en cas de violence, non seulement dans l'établissement, mais aussi en dehors. Il est de plus en plus fréquent que des enfants en grande difficulté dans leur famille, dans leur environnement, aillent directement à l'infirmière en arrivant le matin au lycée ou au collège parce qu'ils ont été victimes de sévices, parfois très graves. Le médecin scolaire est alors mobilisé toute la journée parce qu'il doit contacter le juge des enfants, le procureur de la République, l'assistante sociale, etc. Et, pendant ce temps, il ne peut accomplir d'autres actes plus médicaux.

Par ailleurs, le médecin scolaire est aussi très sollicité dans le cadre de l'application des textes sur la contraception et la prévention, de la toxicomanie notamment. Or, dans mon département, qui est le plus étendu de l'académie de Besançon, avec une faible densité démographique de quarante-trois habitants au mètre carré, à la rentrée de 2001 il y avait un médecin scolaire pour 9 454 élèves, alors que la moyenne nationale est de un pour

6 100 élèves, ce qui est déjà beaucoup. Les médecins scolaires ne sont donc pas en mesure d'accomplir les tâches qui leur incombent. Au surplus, comme le nombre d'infirmières n'est pas suffisant non plus, c'est un secteur en désérence.

On me répondra que le ministère de l'éducation nationale n'est pas très intéressé par cette question. Lorsque cette compétence vous a été transférée, monsieur le ministre, cela a suscité un certain espoir, car le ministère de la santé ne s'intéressait pas plus au problème. Mais, je dois le dire, cet espoir est aujourd'hui déçu. Les médecins scolaires et leurs organisations syndicales ne souhaitent pas que la médecine scolaire revienne au ministère de la santé. Peut-être serait-il possible de faire quelque chose dans le cadre de nouvelles dispositions sur la décentralisation? D'ailleurs, le rapport Mauroy contient des suggestions à ce sujet. Dans mon département, sur ma demande, le conseil général aide la médecine scolaire alors que cela n'est pas de sa compétence.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. En effet !

M. Jean-Pierre Michel. C'est normal parce que c'est important, mais les collectivités locales se substituent là à l'État qui n'accomplit pas sa mission.

Monsieur le ministre, votre budget est un excellent budget qui prépare l'avenir, mais tout irait mieux encore si vous pouviez répondre à ces deux interrogations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en augmentation de 4,11 %, le projet de budget pour 2002 de l'enseignement scolaire confirme la priorité qu'accorde le Gouvernement de Lionel Jospin à l'éducation et à la jeunesse de notre pays. Cette forte progression représente plus du double de la progression du budget général de l'État. Cet effort financier exceptionnel mérite d'être souligné.

Pour mémoire - je le dis à Mme Boisseau -, en 1996, le budget de l'enseignement scolaire avait été réduit de 1,47 %, et en 1997, 5 212 postes d'enseignants étaient purement et simplement supprimés.

Le Gouvernement a pris toute la mesure du défi que doit relever l'école de la République. Il entend aussi poursuivre la rénovation de notre système éducatif.

Ce budget, c'est la création de 10 942 emplois budgétaires, de personnels enseignants et non enseignants. C'est l'amélioration de la situation des personnels. C'est l'augmentation de 8 % des crédits pédagogiques. C'est enfin rendre l'école plus solidaire, mieux à l'écoute des élèves qui rencontrent des difficultés. Je vais reprendre ces quatre points qui résument les objectifs que le Gouvernement s'est fixés à travers ce budget.

Première priorité : la poursuite de la politique de création d'emplois. Le projet de budget pour 2002 va poursuivre et amplifier l'effort engagé à partir de 1997 : 2404 emplois de professeurs des écoles sont créés dans l'enseignement primaire, 6 520 postes d'enseignants et assimilés dans l'enseignement du second degré. La transmutation de crédits consacrés aux heures supplémentaires va aussi permettre la création de 1 000 emplois. Autant d'enseignants qui iront renforcer les effectifs des lycées et des collèges. Ce budget prévoit l'avenir : pour faire face au départ massif à la retraite d'enseignants, 1 500 emplois supplémentaires de professeurs des écoles stagiaires sont mis au concours.

Il faut saluer l'inscription de cette vaste politique de recrutement qui s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, comme nous l'avons souhaité. Près de 40 % des effectifs enseignants partiront à la retraite entre aujourd'hui et 2006. Ce chiffre résume à lui seul l'ampleur du recrutement à effectuer dans les prochaines années. Votre campagne d'incitation à devenir enseignant, « Professeur. Et si l'avenir, c'était vous? », prouve le volontarisme du Gouvernement et sa volonté de corriger, dès maintenant, la structure démographique du système éducatif. Si on ne peut pas véritablement parler aujourd'hui de crise de vocation, des problèmes de recrutement se font néanmoins sentir dans certaines disciplines. Le métier d'enseignant est un beau métier, mais il est de plus en plus difficile à exercer. Le public a changé ; les méthodes d'enseignement doivent s'adapter. Nous devons donc profiter du challenge que représente la formation de ces nouveaux personnels pour affirmer la dimension pédagogique et éducative du métier d'enseignant.

Ce plan pluriannuel de recrutement a une conséquence indirecte : les IUFM doivent accueillir de plus en plus d'élèves. Cette année, il y a 20 % de professeurs des écoles de plus en deuxième année. Vous avez mis à disposition des IUFM 300 postes de maîtres formateurs supplémentaires. Cet effort est exceptionnel. Sera-t-il suffisant ? Comment liez-vous ce plan et les orientations que vous avez récemment annoncées sur la rénovation de la formation des maîtres ?

Ce plan de planification à long terme permettra aussi d'éviter autant que faire se peut le recrutement de personnels auxiliaires, la mise en œuvre de réformes grâce au paiement des heures supplémentaires ou l'appel fait de façon trop importante à des candidats figurant sur les listes complémentaires. C'est pourquoi il faut aussi saluer la poursuite du plan de résorption de l'emploi précaire, mesure de justice sociale, complément indispensable du plan de recrutement pluriannuel. Cette politique de résorption de la précarité va permettre de créer 3 000 emplois. Elle concerne aussi les personnels non enseignants, puisque 445 emplois seront créés à ce titre, s'ajoutant aux 1 500 emplois programmés au titre du plan pluriannuel.

Ces créations de postes vont ainsi permettre d'améliorer nettement les taux d'encadrement des élèves. Avec ces nouveaux moyens, priorité sera donnée à la baisse des effectifs par classe, au renforcement des équipes éducatives et enseignantes, aux conditions de travail des élèves et à la réduction des inégalités entre les académies.

Je ne pourrais pas parler de votre politique de création d'emplois, monsieur le ministre, sans évoquer la place des aides éducateurs au sein de la communauté éducative. Leur rôle est unanimement reconnu. De nouveaux métiers, de nouvelles missions ont émergé. Les aides éducateurs ont réussi leur entrée dans les établissements scolaires. Notre devoir est qu'ils réussissent aujourd'hui leur sortie du dispositif emploi-jeune. Votre volonté, monsieur le ministre, de ne voir « aucun aidé éducateur au chômage » suscite beaucoup d'attentes. La prorogation des contrats et le doublement du temps de formation constituent des premières réponses. La voie des conventions signées avec les entreprises privées est encourageante, même si elle ouvre un potentiel de recrutement encore insuffisant. La création du concours de troisième voie ouvre une nouvelle perspective, même si elle butte à la fois sur le nombre des postes offerts et sur le niveau d'études requis. Le principe transitoire de la validation formelle de l'expérience d'aide éducateur fait débat. Comment alors, monsieur le ministre, mieux favoriser l'inser-

tion professionnelle des aides éducateurs ? Comment valoriser cette formidable expérience professionnelle et comment améliorer leur formation ? Dernière interrogation : n'y a-t-il pas lieu de pérenniser un certain nombre de ces nouveaux métiers, devenus aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires ?

Deuxième priorité : la situation des personnels. On ne peut bâtir l'école de la qualité sur le découragement, sur les incertitudes professionnelles de ceux qui enseignent ou qui apportent la contribution de leur travail. Il est donc nécessaire d'être plus que jamais à l'écoute de leurs revendications. Ce budget poursuit la mise en œuvre des plans d'amélioration des carrières, notamment en faveur des instituteurs et des PEGC. Je note plus particulièrement les crédits inscrits pour la revalorisation du rôle des chefs d'établissement secondaire et des personnels d'inspection, en particulier les IEN, même si leurs revendications sont encore imparfaitement satisfaites. Sans le concours des personnels de direction, la conduite de changements serait difficile. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je dois saluer votre volonté de créer, au sein de l'éducation nationale, dans le prolongement du rapport Blanchet, une véritable culture d'encadrement. La revalorisation des salaires, la redéfinition des statuts et l'augmentation du nombre des postes mis au concours ont permis, après des années de pénurie, de rendre la fonction de chef d'établissement plus attractive.

Restent encore ouverts d'autres dossiers : celui des instituteurs spécialisés et celui des PLP retraités. Surtout, reste posée la question de la réforme du statut des directeurs d'école. Nous attendons, sur ce plan, un point complet de la situation.

Ce budget concourt aussi à l'amélioration des carrières des IATOSS. La création de 1 500 emplois non enseignants au titre du plan pluriannuel et de 445 au titre de la résorption de la précarité rappelle votre engagement, monsieur le ministre, en faveur des personnels chargés de la « logistique éducative ». Elle répond aussi aux revendications des personnels. Pour faire face aux nouvelles demandes sociales, le service public d'éducation a besoin plus que jamais de ses personnels administratifs, techniques, de ses ouvriers, de ses personnels de santé. Une infirmière dans un collège joue le rôle d'un véritable « paratonnerre émotionnel ». Education à la sexualité, prescription de moyens de contraception d'urgence, lutte contre la maltraitance, contre la malnutrition, contre les pratiques à risques, prévention des dépendances, etc., les médecins scolaires, les infirmières font face quotidiennement à l'urgence médicale, à l'urgence sociale. L'éducation à la santé, au respect de soi, pour tous les élèves accueillis dans les établissements scolaires, dépend aussi du nombre d'infirmières. L'effort de création de postes de personnels médico-sociaux depuis 1998 est exceptionnel. Il faut le rappeler, la réussite des élèves dépend très largement du travail et des compétences de ces personnels, tout simplement parce que l'éducation à la santé est une forme indispensable d'apprentissage de la citoyenneté, comme le prouve le travail exemplaire des personnels médico-sociaux au sein des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Je terminerai ce deuxième chapitre par la question de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Nous devons tous saluer la signature par quatorze syndicats non enseignants d'un accord cadre. Les signataires représentent l'ensemble des catégories de personnels et 75 % des agents. Cet accord est enfin le signe qu'un véri-

table dialogue social s'est mis en place au sein du ministère de l'éducation nationale. Ce dossier a été piloté de manière exemplaire.

M. Yves Durand, *rapporteur pour avis*. Absolument !

M. Jean-Pierre Baeumler. Reste posée la question de savoir si les nouveaux horaires permettront à nos agents de continuer à mener à bien toutes les missions qui leur sont confiées.

Troisième priorité : la rénovation pédagogique. Les crédits pédagogiques sont en augmentation de 8 %. En deux ans, ils ont cru de 30 %. Cette hausse exceptionnelle doit être saluée. Cet effort budgétaire permettra de poursuivre la mise en place des réformes indispensables que vous avez initiées, monsieur le ministre, pour moderniser notre système éducatif. La rentrée 2001 a ainsi marqué l'an I de la réforme du collège, centrée sur l'aide aux élèves en sixième, sur la diffusion d'un cahier d'exigences, sur l'aide aux élèves en difficulté, sur le renforcement de la liaison école primaire-sixième. Elle marque aussi l'an II du plan pour l'école centré sur la maîtrise de l'oral, sur l'apprentissage de la lecture et sur l'évaluation des enfants en grande section de maternelle et en CP. Cette rentrée marque enfin l'an III de la réforme des lycées, centrée, elle, sur l'entrée en vigueur de nouveaux programmes.

Parmi les quinze chantiers nouveaux que vous avez lancés, trois domaines ont tout particulièrement retenu mon attention : l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'apprentissage des langues vivantes et, enfin, l'éducation artistique et la culture.

Vous avez d'abord mis l'accent sur l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : 80 millions de francs sont mobilisés. Face à la multiplication des sources d'information, la circulation accrue des idées, l'éducation nationale a pour mission de lutter contre les inégalités d'accès aux nouvelles technologies, d'éviter que se creuse un fossé numérique entre les enfants. Maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication, c'est permettre aux élèves de devenir des citoyens mieux armés pour affronter le monde qui se construit. L'utilisation du multimédia, c'est aussi le moyen de transformer les pratiques d'enseignement. Développement de l'enseignement en ligne, mise à la disposition d'un *e-mail* gratuit pour les enseignants et les élèves, création d'un bureau virtuel de l'enseignant, mise en ligne pour les établissements de productions propres, les chantiers de l'éducation que vous avez lancés sont nombreux. La diffusion de nouvelles méthodes de pédagogie appliquées au numérique et, je l'espère, le lancement parallèle d'une politique volontariste d'acquisition de matériel individuel pour les enseignants devraient, dans les années à venir, transformer en profondeur l'institution Education nationale.

L'accent est mis aussi sur l'apprentissage des langues vivantes, étrangères et régionales. Avec 110 millions de francs supplémentaires, votre objectif ambitieux de généraliser l'enseignement des langues vivantes dès le plus jeune âge pourra être tenu. Vous donnez les moyens aux professeurs des écoles d'inscrire dans leur cursus une formation initiale et continue en langue vivante et en pédagogie des langues. A terme, les élèves entrant au collège commenceront systématiquement l'apprentissage d'une seconde langue en sixième. Enfin, je suis très sensible à la reconnaissance par le ministère de l'éducation nationale de la diversité des langues et cultures particulières. Comme vous l'avez très justement souligné, monsieur le ministre, « toute langue est un trésor humain ». L'Alsace peut là encore servir d'exemple.

Je tiens enfin à saluer votre action volontariste en faveur de la généralisation des pratiques artistiques et culturelles. L'affectation de 60 millions de francs nouveaux pour le développement des arts et de la culture à l'école, que nous devons ajouter aux 263 millions de francs déjà crédités en 2001, va permettre d'étendre l'accès à la culture au plus grand nombre. L'école est le meilleur lieu pour instaurer un contact avec les artistes et les œuvres artistiques. La création de classes à projet artistique et culturel sera le meilleur instrument de ce plan de développement. Comme le soulignait Jean Vilar, « le théâtre est un service public comme l'eau et l'électricité. » La création de ces classes est un pas important vers un service public de l'éducation artistique et culturelle.

Dernière priorité : la solidarité. Je veux mettre l'accent ici sur les efforts poursuivis dans plusieurs domaines pour répondre aux situations sociales les plus difficiles.

La solidarité, c'est d'abord la lutte contre la violence sous toutes ses formes. La violence à l'école n'est pas une fatalité. Le Gouvernement a fait de la lutte contre la violence une priorité absolue. Il consacre depuis 1997 des moyens importants en faveur des établissements les plus sensibles : présence des aides éducateurs ; recrutement très important d'infirmières scolaires ; plan Royal de 1999 permettant la mise en place de collèges à taille humaine ; développement de la coopération entre l'éducation nationale, la justice et la police, notamment dans le cadre des contrats locaux de sécurité ; création d'un comité de lutte contre la violence, soutien aux victimes et développement des internats. Autant de dispositifs qui concrétisent la volonté du Gouvernement de lutter contre la violence sous toutes ses formes.

La solidarité, c'est aussi l'attribution de crédits pour développer l'internat scolaire. Notre collègue en parlera tout à l'heure. L'internat est une solution neuve pour les élèves qui rencontrent des difficultés familiale, scolaire ou personnelle. C'est un instrument éducatif clé pour la réussite. Une aide financière de 82 millions de francs va permettre aux familles d'élèves boursiers internes de recevoir une somme de 1 500 francs annuels, qui correspond au montant des frais d'hébergement. Par ailleurs, la création d'un Fonds national pour le développement de l'internat scolaire donnera les moyens nécessaires à la réhabilitation ou la création de nouveaux internats.

Ce budget poursuit la politique des bourses au mérite : 10 000 bourses seront destinées aux plus méritants élèves boursiers des collèges.

La solidarité, c'est enfin la poursuite de la mise en œuvre du plan Handiscol en faveur de l'intégration des élèves handicapés dans les établissements scolaires. La promotion de l'égalité des chances ne doit oublier aucun élève. Comme vous le soulignez, monsieur le ministre, la scolarisation des enfants et adolescents handicapés est un droit, et l'accueil dans les établissements scolaires un devoir. L'action sur les mentalités est un travail de longue haleine, y compris à l'intérieur de l'éducation nationale ; mais on ne peut plus accepter que des milliers d'enfants soient privés d'école.

Toutes ces mesures conforteront celles qui ont été prises ces dernières années, comme la création de fonds sociaux - fonds de cantine ou le doublement de la prise en charge des équipements versés aux familles des élèves des lycées professionnels. Nous le savons tous, la réussite scolaire passe par l'amélioration des conditions de vie matérielles des enfants.

En conclusion, le budget pour 2002 traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre et d'intensifier la rénovation du système éducatif engagé depuis 1997. Il s'inscrit dans une dynamique pragmatique et innovante.

Monsieur le ministre, vos bilans sont éloquentes. Nous n'aurons pas de peine à les valoriser lors des prochaines échéances électorales, tout en rappelant les coupes claires opérées dans les budgets de l'éducation nationale, sous l'autorité de MM. Juppé et Bayrou. Les Français compareront les actes des uns et des autres.

Oui, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec confiance et résolution que nous voterons ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le ministre, mon ami Bernard Outin a pu le souligner dans son intervention, le budget de l'enseignement scolaire, que vous nous proposez, augmentera de 4,11 % en 2002. Cela représente un effort notable en faveur des élèves et des personnels de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées. Depuis 1997, l'augmentation de ce budget a atteint 25 %. Chacun peut noter l'effort consenti par le Gouvernement pour l'éducation nationale.

Cependant, comme vous l'avez souligné, la nécessaire rénovation en profondeur de l'enseignement scolaire « exige des moyens, et tout d'abord des moyens humains ». Les retards accumulés et les besoins grandissant ont fait qu'il convient d'être vigilants sur plusieurs points.

Le premier concerne les ZEP. La priorité accordée à ces zones est sans cesse réaffirmée. Dans le même temps, à chaque rentrée, et je le vérifie dans mon département, des postes y sont supprimés. L'heure n'est-elle pas venue de décider un moratoire des fermetures de postes en ZEP et d'améliorer la prévention des phénomènes de violence par une détection et une prise en charge renforcée des phénomènes d'agressivité précoce au sein des écoles maternelles et primaires ? Ce qui suppose des moyens humains plus conséquents en enseignants, mais aussi en personnel médical et social.

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne les aides-éducateurs. Ceux-ci souhaitent des réponses concrètes sur leur avenir. L'utilité de nouveaux métiers dans les écoles s'est trouvée confortée par leur travail : bibliothèques scolaires, maintenance informatique, aide à l'intégration des enfants handicapés, sorties scolaires, etc.

L'an passé, le dispositif a fait l'objet de plusieurs aménagements : prorogation des contrats, doublement du temps de formation pour les deux dernières années de contrat ; mais, bien souvent, ces aménagements ne répondent pas aux attentes de ces personnes. Ainsi, le volume de formation a été augmenté mais les offres sur le terrain n'ont pas suivi. Parfois même, les aides-éducateurs ont vu leur contrat non reconduit. J'en connais malheureusement trop d'exemples dans mon département, et je suppose qu'il n'est pas le seul. Ainsi, alors que le ministre s'y était engagé, le Gouvernement se refuse à faire le choix de vrais contrats de droit public pour ces personnels et faire des propositions pour améliorer leurs droits sociaux.

Je voudrais appeler également l'attention sur les sections d'enseignement général et professionnel adapté des collèges et les établissements régionaux d'enseignement adapté. Les enseignants qui exercent dans ces structures, souvent dans des conditions difficiles, réalisent un travail extraordinaire avec des jeunes en particulière difficulté, travail visant à l'accès à une formation professionnelle

qualifiante et diplomante de niveau V à l'issue de la classe de troisième. Ces personnels sont aujourd'hui dans l'inquiétude et l'expectative. Ils souhaitent que soit affirmé le maintien des SEGPA, avec leur spécificité au sein du collège.

Il est par ailleurs nécessaire de garantir les dotations horaires indispensables pour permettre l'ensemble des enseignements prévus par les textes de 1996 et 1998, ce qui n'est pas le cas actuellement, et d'ouvrir en nombre suffisant les sections de CAP pour scolariser, dans des conditions appropriées, ces élèves à l'issue de la troisième. Dans mon département, par exemple, 17 formations qualifiantes en SEGPA ont été fermées contre seulement 5 classes de CAP ont été ouvertes en lycée professionnel.

Ces personnels, professeurs des écoles et instituteurs, demandent l'alignement de leur horaire de service sur celui des autres catégories de personnels des collèges. Cela représente une mesure de justice, qui n'est pas prévue dans le budget proposé.

Enfin, permettez-moi d'insister, malgré les efforts faits, sur le manque persistant et cruel d'IATOSS. Car aux retards accumulés vont s'ajouter le passage aux 35 heures et, souvent, une aggravation de leur charge de travail liée, notamment, à l'extension des structures scolaires.

Monsieur le ministre, si vous avez besoin de notre appui pour faire aboutir ces demandes, il vous sera acquis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Tamayo.

M. Michel Tamaya. Monsieur le ministre, j'ai plaisir à intervenir à cette tribune à l'occasion de l'examen de votre budget. C'est un budget extrêmement conséquent, comme l'ont répété mes prédécesseurs : le premier de la nation, avec plus de 345 milliards de francs. L'enveloppe est donc considérable.

A la Réunion, vos budgets successifs ont eu des effets positifs sur le plan quantitatif : ambitieux plan de rattrapage pour le personnel enseignant, rendu nécessaire par l'évolution démographique encore pesante à la Réunion, qui a permis d'augmenter de façon significative l'encadrement des élèves. Il en fut de même sur le plan qualitatif : les derniers résultats du baccalauréat montrent des progrès évidents.

Tout cela, monsieur le ministre, va dans la bonne direction. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un vote favorable sur votre budget.

Pour autant, des efforts encore importants doivent être réalisés. Mais je sais pouvoir compter sur votre volontarisme et votre pugnacité.

S'agissant de l'encadrement des élèves, un nouveau « plan de rattrapage » est unanimement souhaité par la communauté éducative. Ce serait le gage d'une meilleure maîtrise des « fondamentaux » : lire, écrire et compter, surtout à la Réunion où le bilinguisme nécessite de travailler à effectif réduit. Je pense aussi bien aux personnels IATOSS, déjà évoqués, qu'aux CPE, dont le nombre devrait être accru. Car, dans les collèges, la violence augmente de façon inquiétante.

Mais mon propos de cet après-midi sera axé sur un problème très sensible à la Réunion, un sujet qui touche de nombreux enseignants, étudiants, élèves d'outre-mer : la formation à l'enseignement du créole, plus précisément le CAPES de créole.

La reconnaissance du créole comme langue régionale, revendication depuis longtemps exprimée et reconnue récemment dans le cadre de la loi d'orientation du

13 décembre 2000, a permis la création d'un CAPES de créole dès la rentrée prochaine. Son adoption a constitué un progrès considérable, que je tiens à saluer une nouvelle fois ici.

Mais, monsieur le ministre, qu'est-ce qu'un CAPES de créole, au singulier, quand il n'y a pas un créole mais « des » créoles ? Le créole antillais, le créole guyanais, le créole réunionnais, le créole seychellois et les autres sont des langues dénommées de façon commune « créole » qui sont, en réalité, différentes. Le créole parlé à la Réunion n'est pas celui que l'on connaît en Martinique, pas plus que celui avec lequel on s'exprime en Guadeloupe, encore moins celui qui est couramment pratiqué en Guyane. Alors, à quoi conduirait un CAPES de créole ? A une situation où les enseignants apprendraient à leurs élèves un créole qui n'est pas celui pratiqué sur leur territoire. Alors que l'intérêt d'un tel CAPES est justement de leur enseigner la langue et la culture de leur région. Cela n'empêcherait pas, bien entendu, de leur proposer d'étudier d'autres créoles que le leur, de s'intéresser à la culture de l'outre-mer ou à celle d'autres langues régionales. Mais il est logique que la formation proposée soit d'abord adaptée à leur spécificité linguistique et culturelle.

Imposer un CAPES de créole au singulier, c'est créer de toutes pièces une nouvelle langue, c'est méconnaître la réalité linguistique des créoles, uniformiser ces langues, nier leur particularité et perdre la culture et les traditions qui y sont rattachées. Aussi, monsieur le ministre, pour ne pas tomber dans une absurdité linguistique, je souhaite que l'on en revienne à la création d'un CAPES de créole, au pluriel, comme cela avait été initialement envisagé. Le monde scolaire et universitaire, les acteurs culturels et, plus généralement, tous ceux qui pratiquent les créoles attendent cette légitime et évidente reconnaissance avec impatience et détermination.

Ultime précision, monsieur le ministre : il est hors de question, à travers l'institution de ce CAPES, de rendre obligatoire l'apprentissage du créole à l'école, même si la prise en compte de cette réalité linguistique devrait pouvoir aider à un meilleur apprentissage du français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV.*)

M. le président. La parole est à Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est des exercices plus déplaisants que d'intervenir dans un débat budgétaire comme celui-ci. En effet, la hausse significative des crédits affectés à l'enseignement scolaire est d'autant plus frappante que les effectifs des jeunes scolarisés à ce niveau sont en diminution. Nous avons, hélas ! dans des vies antérieures, connu des contextes moins satisfaisants. A l'évidence, ce budget confirme le choix du Gouvernement de considérer l'éducation comme un axe prioritaire de sa politique.

Votre décision de redonner à un internat scolaire actualisé un rôle éminent dans notre système éducatif s'inscrit totalement dans cette logique. Bien évidemment, les moyens ne suffisent pas à l'excellence d'une politique, ainsi que le soulignait à juste titre M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles. Ces moyens sont néanmoins les outils nécessaires d'une volonté politique.

L'aide financière que vous avez d'ores et déjà prévue pour les familles des internes boursiers, avec un engagement budgétaire de l'ordre de 80 millions de francs en

autorisations de programme, est un des premiers signes tangibles de cette volonté, le coût de l'internat ne devant en aucun cas constituer un obstacle.

Si la place naturelle d'un enfant est bien dans sa famille, divers contextes, tels un environnement social handicapant, des difficultés familiales de tous ordres, un éloignement géographique, peuvent nécessiter une séparation temporaire et une prise en charge dans un cadre structurant favorisant le travail scolaire et l'intégration sociale.

Force est de constater que l'éducation nationale, singulièrement au niveau des collèges, présente des lacunes importantes en la matière. Le nombre de places théoriquement disponibles en internat, et inoccupées, n'est nullement en corrélation avec les besoins potentiels, tant en termes de localisation géographique qu'au niveau des prestations proposées, celles-ci ne correspondant à l'évidence plus aux demandes actuelles, que ce soit au plan des bâtiments ou des besoins éducatifs.

Cette inadéquation est sans doute pour partie responsable de l'image négative véhiculée par l'internat ces dernières décennies, alors qu'*a contrario* celui-ci avait, jusqu'aux années soixante-dix, joué un rôle déterminant dans la réussite scolaire et la promotion sociale de nombreux jeunes issus de familles modestes, un rôle « d'ascenseur social » dont parlait M. le rapporteur de la commission des finances.

La campagne d'information lancée au printemps dernier par votre ministère, la désignation d'un correspondant « internat » dans chaque département ont déjà servi de catalyseur et permis l'émergence d'un intérêt renouvelé pour ce mode de scolarisation, qui, sans avoir la prétention de résoudre tous les problèmes pendants, semble s'avérer être le maillon manquant de notre service public d'éducation et pouvoir, ici, prévenir certaines déviances, ouvrir des perspectives nouvelles à certains jeunes, là, permettre de continuer à offrir un maillage d'établissements de qualité dans des zones en déprise démographique et constituer, au final, un outil parmi d'autres de la réussite scolaire du plus grand nombre.

Un consensus semble se dégager sur l'opportunité de cette relance. Pour autant, celle-ci ne pourra se faire qu'au prix d'investissements importants en termes de réhabilitation des locaux existants ou de constructions nouvelles, contraintes que les collectivités territoriales de tutelle devraient logiquement assumer dans le cadre de leurs compétences inhérentes aux lois de décentralisation, même si des problèmes ponctuels peuvent apparaître dans les départements où les besoins sont les plus patents – essentiellement en zone très urbaine et, singulièrement, en région parisienne.

Parallèlement, cette relance se traduira par la nécessité d'engagements budgétaires significatifs de la part de l'Etat au niveau des personnels d'encadrement – surveillants, CPE, IATOSS, infirmières, assistants sociaux.

A ce stade, l'incohérence de l'opposition m'a laissée rêveuse. Nos collègues n'ont pas hésité, en effet, à la fois à dénoncer votre ministère comme « budgétivore » et à saluer votre plan de relance en regrettant que trop peu de moyens y aient été affectés. Incohérence, mauvaise foi, difficulté à critiquer un bon budget...

M. Claude Goasguen. Ça, ce n'est pas nous ! Vous savez que la droite est plurielle, encore plus que la gauche ! (*« C'est vrai ! » et rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, votre département ministériel ne manquera pas d'être particulièrement sollicité, même

si la transversalité des enjeux liés à l'internat nous autorise à penser que d'autres ministères pourraient, devraient, sous des formes à définir, s'y impliquer également.

Les 30 millions de francs que vous avez affectés au lancement d'un fonds spécialement dédié à cette politique de relance constituent un premier pas en ce sens.

Dans ce contexte, un internat renouvelé, attractif, ouvert à un public divers, pourra apporter une réelle plus-value éducative aux jeunes qui auront librement choisi ce mode de scolarisation, tout en contribuant à leur donner les repères nécessaires à toute vie en collectivité, – l'école du respect à laquelle vous êtes très attaché, monsieur le ministre – et, par-là même, à prévenir certaines dérives.

Après avoir été longtemps oublié sinon déprécié, l'internat scolaire pourra devenir un outil supplémentaire de démocratisation de l'enseignement et d'intégration sociale. C'est ainsi que je perçois votre volonté de relancer l'internat à laquelle la parlementaire, l'élu départementale, l'enseignante et la mère de famille que je suis par ailleurs souscrit entièrement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Claude Goasguen. C'est du vent !

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Ce sont des faits !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe DL.

La parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, cette première question portera sur l'enseignement privé.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. Claude Goasguen. Ce dernier, qui d'ailleurs n'est pas le plus maltraité de votre budget, s'incarne dans le principe de parité. Deux ou trois points, cependant, me paraissent contestables dans la pratique sinon dans les intentions du ministère de la rue de Grenelle.

Le premier a trait à la situation des personnels, et la jurisprudence du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation est différente sur cette question. Les enseignants du privé ne bénéficient toujours pas des indemnités de départ à la retraite alors pourtant qu'ils sont contractuels de droit privé et que la plupart des salariés de ce type jouissent de cet avantage. On comprend donc que le Conseil d'Etat ne voie pas cela d'un très bon œil. Monsieur le ministre, il faudra envisager un règlement politique et probablement législatif de cette question.

Les personnels de l'enseignement privé sont également défavorisés dans le domaine des retraites puisqu'ils cotisent davantage et perçoivent moins que les enseignants du public. Pourriez-vous attirer l'attention du ministre de la fonction publique sur ce point ? Lorsque le grand problème des retraites viendra à l'étude, il serait bon de ne pas oublier ces personnels qui, pour le moment, sont défavorisés au niveau de leur traitement de départ et du taux de leur retraite.

La deuxième remarque que je voudrais faire porte sur l'inégalité qui frappe les familles en matière de forfaits d'internat et de demi-pension. Certes, on pourra toujours me dire que l'enseignement privé n'a pas à bénéficier du même traitement que l'enseignement public. Je vous rappelle toutefois, monsieur le ministre, qu'un de vos prédécesseurs socialistes, M. Rocard, avait fait voter une loi relative à l'enseignement agricole dont les dispositions concernaient à la fois l'enseignement privé et l'enseignement public. Je demande très simplement que ce qui a

été prévu pour l'enseignement agricole privé soit étendu à l'enseignement privé en général. Cela permettrait de rétablir une certaine égalité.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. Claude Goasguen. Enfin, il me paraît tout à fait injuste que l'informatique et les nouvelles technologies soient considérées comme prioritaires à l'éducation nationale mais qu'en même temps, et par une interprétation d'ailleurs très contestable de la loi sur l'enseignement privé, on en laisse pour celui-ci la charge aux collectivités locales. Je souhaite qu'une égalité soit établie en la matière. Rien ne justifie que l'enseignement privé soit considéré comme mineur dans le domaine des nouvelles technologies et de l'informatique.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ignoré même !

M. Claude Goasguen. Nous réclamons la parité dans ce domaine là aussi.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous le savez, je n'ai pas peu contribué à établir une certaine paix – durable je l'espère – entre l'enseignement public et l'enseignement privé grâce aux accords que j'avais conclu avec le père Cloupet. Ces accords équilibrés précisaient, dans le cadre de la loi, les questions relatives au forfait d'externat, au recrutement et à la formation des maîtres et aux missions de service public accomplies par les uns et les autres. Et à ma connaissance, ces règles n'ont été remises en cause ni par les uns ni par les autres. Nous devons donc nous en tenir à l'esprit des accords que j'avais conclus en 1992.

Certes, des améliorations peuvent être apportées sur des sujets ponctuels. Sachez ainsi que, voilà quelques mois, j'ai fait adopter, en conseil des ministres, un décret portant sur certains aspects de la situation matérielle des maîtres de l'enseignement privé. Il n'en demeure pas moins qu'il y a, d'un côté, des établissements et des maîtres de statut public et, de l'autre, des établissements et des maîtres de statut privé et que, dès lors que le système éducatif français comporte ces deux types d'écoles, on ne peut pas vouloir que le statut d'un maître de l'enseignement privé soit identique à celui d'un maître de l'enseignement privé, même s'ils poursuivent, l'un et l'autre, des missions qui, je l'espère, sont de plus en plus comparables.

Cela étant, et vous l'avez dit vous-même, peut être qu'un jour la question des retraites se posera en des termes semblables entre les entreprises privées, les entreprises publiques et la fonction publique. Cela fait maintenant des années que nous en parlons. En tout cas, nous ne pouvons pas pour la seule école ne pas tenir compte de la différenciation qui existe entre le statut privé et le statut public.

Sur la question des équipements informatiques, je vous dirai à titre personnel que je ne verrai pas d'inconvénient à ce que l'on puisse trouver, un jour, une solution qui prévoie à la fois une dotation budgétaire complémentaire et une inscription différente dans la nomenclature budgétaire. Cela ne me paraît pas anormal en soi. Cette question mérite d'être posée avec esprit d'ouverture, en prenant en considération ce double aspect, juridique et budgétaire. Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre cela fait cinq fois que nous posons la question !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est la première fois que j'y réponds, madame !

M. le président. La parole est à M. Goasguen, pour une seconde question.

M. Alain Rodet. C'est le « Goasguen show » !

M. Claude Goasguen. Ma deuxième question, monsieur le ministre, porte sur un sujet qui vous tient à cœur : l'évaluation. Mais je n'engagerai pas de polémique à propos du dernier rapport qui fait la une d'un grand nombre de journaux, ce qui, du reste, est plutôt positif. On peut en effet se féliciter que les journaux s'intéressent à l'évaluation de notre système scolaire. J'aborderai, quant à moi, ce point sous le même angle que M. Pair.

Je considère que l'évaluation ne doit pas être perçue comme un moyen de contrainte. Cet élément essentiel de la modernisation de l'éducation nationale doit être librement consenti. Il doit permettre d'abord l'interaction entre le système éducatif et la société, puis la remise en cause des choses dans le sens le plus positif.

Par conséquent, l'évaluation doit déboucher sur un certain nombre de réformes. Je crois d'ailleurs savoir que vous en envisagez certaines pour l'enseignement supérieur.

Sur l'enseignement scolaire proprement dit, il est évident que ce procédé va entraîner l'évaluation des enseignants. Or celle-ci, qui a été gommée il y a quelques décennies, au profit d'un système désormais contesté et dont on voit les limites, impose notamment que les corps d'inspection retrouvent un certain nombre de pouvoirs dans ce domaine et dans celui de la notation. Aujourd'hui, cette dernière ne tient pas compte d'un certain nombre de données. Il faudrait donc revenir sur des conceptions bien établies depuis vingt ans, et qui donnent un certain nivellement du système éducatif. On voit bien les limites de l'absence du contrôle. Mais il ne s'agit pas pour autant de revenir à un système de méritocratie, qui serait tout à fait abusif.

Monsieur le ministre, je souhaiterais également connaître vos intentions concernant les critères d'évaluation des établissements. Bien sûr, un critère est toujours contestable. Mais il n'y aura pas de démocratisation si les parents d'élèves ne sont pas véritablement éclairés dans leur choix. Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le fait qu'il serait bon que ces critères soient comparatifs et internationaux.

Le rapport qui a été remis par M. Claude Pair a le mérite de poser la question de la multiplication des évaluations et d'évoquer la possibilité pour des organismes privés de réaliser des évaluations sectorielles, ce dont je me félicite. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

Pour terminer, je voudrais revenir sur un certain nombre d'évaluations dont il faudrait que les Français aient connaissance pour bien apprécier si notre système éducatif assure l'égalité des chances.

J'ai donné tout à l'heure quelques éléments que je voudrais préciser. Aujourd'hui, deux évaluations à peu près reconnues et acceptées sont effectuées : une en CE 2 et l'autre en sixième. Il n'y en a malheureusement pas au niveau de la seconde.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Goasguen !

M. Claude Goasguen. Je termine, monsieur le président !

Les chiffres, tout en étant parcellaires, sont tout de même très significatifs. On pourrait considérer que le handicap vient, effectivement, de l'origine sociale au départ. Mais on s'aperçoit en fait qu'en l'espace de trois ans,...

M. Alain Rodet. M. Goasguen fait un exposé !

M. Claude Goasguen. Ce point devrait vous intéresser, monsieur ! Ces chiffres pourront vous servir dans vos réunions sous les préaux, contre mes propres partisans, d'ailleurs ! Alors essayez d'écouter de temps en temps !

M. Alain Rodet. Sous le préau de Saint-Jean de Passy ?

M. Claude Goasguen. Ce racisme social est indécent de la part d'un député qui prétend représenter la nation !

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. Claude Goasguen. Ici le racisme, et notamment le racisme social, n'est pas de mise, surtout quand je parle de l'égalité des chances. Vous avez perdu une bonne occasion de vous taire. Essayez de vous en souvenir !

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. Claude Goasguen. Sur les origines sociales, en CE 2 et par rapport aux enfants de cadres, on note 6,5 % de chance de moins pour les enfants d'employés et 8 % de chance de moins pour les enfants d'ouvriers. Mais au bout de trois ans l'égalité des chances a encore diminué puisqu'on passe de 8 % à 15 %. Cela montre que notre système éducatif a aggravé les inégalités au lieu de les corriger.

M. le président. Concluez, mon cher collègue !

M. Claude Goasguen. Voilà des évaluations qui pourront servir à certains de mes collègues, à la nation et qui, je l'espère, contribueront à moderniser et à démocratiser notre système éducatif. Cela permettra aussi d'éviter le racisme social d'un certain nombre de parlementaires.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, ce sujet mériterait de longs développements. Je vous ferai simplement remarquer que l'analyse présentée par le recteur Claude Pair a été demandée par M. Claude Thélot, président du haut conseil de l'évaluation, conseil dont j'ai décidé la création voilà un an et qui répond en partie à vos vœux. Cette instance indépendante est en effet composée de personnalités de diverses origines et notamment non françaises, car il est souhaitable que notre système accepte de se soumettre à un regard pluriel, pourrait-on dire, avec des critères qui ne coïncident pas toujours nécessairement.

M. Claude Pair a donc pu considérer à juste titre que certaines évaluations n'étaient pas suivies d'effet. Mais la remarque ne s'adressait pas à l'actuel ministre pour la bonne raison que ce rapport a été réalisé à ma demande. J'estime de manière générale qu'il n'est pas normal que l'ensemble des documents et rapports de l'inspection générale, des inspections disciplinaires, rapports de la Cour des comptes, rapports des diverses instances d'évaluation fassent seulement l'objet de commentaires, de débats ou de considérations sans être suivis d'un examen plus attentif pour mieux éclairer, voire infléchir, la politique publique.

C'est la raison pour laquelle j'ai donné des instructions formelles visant à faire en sorte, par exemple, que les rapports des inspections auxquels j'attache une grande importance soient non plus relégués au placard mais examinés par un comité de suivi que j'ai mis en place. Personnellement, je tiens le plus grand compte de ces documents. Je les lis attentivement et j'apprends beaucoup de choses précises, concrètes sur le fonctionnement des établissements, sur les anomalies éventuelles, sur l'efficacité du système ou, au contraire, sur ses défaillances. J'essaie d'en tirer toutes les conséquences possibles.

Par ailleurs, vous le savez, le mot évaluation recouvre des réalités multiples. Il y a l'évaluation individuelle destinée à permettre aux maîtres, notamment à l'école pri-

maire, de repêcher les élèves, de les aider à sortir de la difficulté grâce à des outils et à des méthodes pédagogiques. Il y a aussi les évaluations bilans. Ce sont celles auxquelles vous faites allusion. Elles permettent de dresser à grands traits l'évolution de notre système. Pour vous dire la vérité, je ne suis pas toujours moi-même pleinement satisfait de ces évaluations statistiques. En effet, ce n'est pas nécessairement dans des moyennes générales – *a fortiori* lorsqu'on n'est pas statisticien – qu'on décèle soit les améliorations en gestation, soit les difficultés en préparation. J'accorde davantage d'attention à l'évaluation d'un établissement, d'une expérience, d'une équipe, ou à certaines transformations qui peuvent apparaître aux marges et qui sont plus prometteuses. Certaines évaluations statistiques moyennes peuvent parfois se révéler trompeuses.

Tout à l'heure, Mme Boisseau évoquant le nombre d'enfants qui arrivaient au collège sans savoir ni lire ni écrire, a cité un chiffre inexact. Le pourcentage réel serait en effet de 10 % environ.

M. François Rochebloine. C'est énorme !

M. le ministre de l'éducation nationale. Cela veut dire à l'inverse que, dans un système démocratique, 90 % des enfants savent lire et écrire lorsqu'ils entrent au collège. Ce qui n'était pas le cas à la fin du XIX^e siècle. L'un d'entre vous a évoqué Jules Ferry. Certes, nous avons tous pour lui un grand respect, quelle que soit d'ailleurs la coloration politique qu'on veuille lui attacher. Mais enfin, nous savons tous aussi très bien que la plupart des enfants quittaient alors l'école à l'âge de dix ans et que seule une petite fraction d'entre eux passaient le certificat d'études. Cessons donc de cultiver la nostalgie d'un âge d'or qui n'a jamais existé !

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Absolument !

M. le ministre de l'éducation nationale. Lorsqu'on aborde ces sujets, il faut parler avec sérieux : c'est, je crois, ce que fait M. Goasguen, le plus souvent...

M. Alain Rodet. Pas toujours !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... je le reconnais volontiers, même si nous n'appartenons pas à la même famille de pensée. Mais si l'on veut servir la cause de l'éducation, qui concerne la nation, comme vous dites, et pas seulement tel ou tel parti, il faut regarder les choses en face. Vous évoquez l'évolution de l'égalité des chances. Mais, il y a vingt-cinq ans, un élève sur trois abandonnait le système scolaire en classe de cinquième. Nous en sommes fort loin aujourd'hui. Il y a une dizaine d'années 150 000 enfants quittaient l'école sans qualification. Ils sont 60 000 aujourd'hui. C'est bien la preuve que notre système d'éducation a progressé. Si l'on veut donner à nos maîtres et à tout le système la volonté d'aller de l'avant, ne les décourageons pas en décrivant en permanence une situation apocalyptique qui n'existe pas.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pardon, monsieur le président, de m'être un peu emporté et d'avoir été si long. Mais – et ce sera ma conclusion – je crois beaucoup plus à l'analyse très attentive de l'action d'une équipe, d'un groupe de professeurs, pour être éclairé sur les avancées et les transformations, qu'à une évaluation individuelle, quantifiée, qui n'apporterait pas grand-chose.

En revanche, le contrat qui sera conclu dans le futur, dans le cadre de la réforme du collège, entre l'inspecteur d'académie et l'équipe pédagogique devra, lui, être évalué en permanence pour mesurer concrètement les progrès accomplis dans les établissements. Et nous en connaissons

beaucoup qui réussissent à faire progresser les élèves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. C'est vrai !

M. le président. Nous en venons au groupe RPR. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, il y a un an, à la même époque, je vous avais alerté sur le financement des rémunérations des professeurs de musique enseignant dans les écoles, collèges et lycées dans le cadre des cours à horaires aménagés. Je vous avais précisé que ce très important transfert de l'Etat sur les communes n'était plus supportable et que, le cas échéant, nous envisagions de supprimer ces cours.

Vous m'aviez répondu – ce sont vos paroles – que je n'avais pas tort et vous vous étiez engagé à trouver une solution, sous la forme d'une aide financière. Je vous avais d'ailleurs proposé un plan pluriannuel permettant, sur cinq ans, de prendre en charge progressivement la rémunération de ces professeurs. Un an après, où en sommes-nous ? Nulle part, malheureusement.

Je suis très déçu que vos services n'aient pas répondu à vos promesses, monsieur le ministre. Il me reste à vous poser la même question fondamentale. Devons-nous supprimer les cours dès la rentrée prochaine, ou bien comptez-vous nous aider tout de suite à assumer cette très lourde charge ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le changement qui s'est produit depuis l'an dernier est d'envergure. Il ne concerne pas seulement le département dont vous êtes l'élu, mais l'ensemble du pays. Le plan pour les arts et la culture que nous avons mis au point avec Mme Catherine Tasca est en effet entré en application à la dernière rentrée, avec les classes à projet artistique et culturel dont le financement est très largement assuré par l'Etat, même si des collectivités locales viennent l'abonder ici et là, ce dont je me réjouis.

Cette année, ce sont 20 000 classes de ce type...

M. Etienne Pinte. Voyons !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je n'invente pas, c'est une réalité : 20 000 classes de ce type, qui sont très largement prises en charge par l'Etat, pour permettre d'enseigner, non seulement la musique, mais aussi le cinéma ou le théâtre.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne sais pas quelles sont vos informations à ce sujet, mais pour ne parler que du seul département des Yvelines, et uniquement des écoles, les crédits consacrés par l'éducation nationale aux classes à projet artistique et culturel du premier degré – qui n'existaient pas l'année dernière – s'élèvent à 1,675 millions de francs en mesures nouvelles et à 1,189 millions de francs en crédits pédagogiques ordinaires, soit un total de 2,862 millions de francs. Cette somme permet de financer 1 170 classes dans votre département, monsieur Pinte, et ce n'est qu'un début. A Versailles, en particulier, 22 classes à dominante musicale ont été ouvertes, dont une dizaine vont faire l'objet d'un partenariat avec le Conservatoire national de musique.

Evidemment, quelques problèmes pratiques et juridiques peuvent se poser. La rémunération des interventions des professionnels ne peut être engagée qu'une

fois le service effectué : c'est une règle de la comptabilité publique. C'est pourquoi cette rémunération sera imputée pour sa part complémentaire sur l'exercice 2002.

L'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale du département des Yvelines, Lucien Beatrix, ainsi que le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle auprès du recteur, M. Alain Moget, sont à votre disposition pour vous fournir des informations complémentaires, mais dans l'immédiat, je me permets de vous affirmer que, sur ce point, les choses ne font que progresser, et avec le temps vous le constaterez vous-même.

M. Etienne Pinte. Vous n'avez pas répondu à ma question, monsieur le ministre, et vous le savez très bien !

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Mais si !

M. le président. La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Monsieur le ministre, certains collègues ont déjà abordé la question, mais compte tenu de son importance, je préfère la poser plus en détail. Le florilège de nouveautés que vous mettez en œuvre dans nos écoles, d'une part, et la montée de la violence dans les écoles du premier degré, d'autre part, y compris d'ailleurs dans certaines maternelles, même si elle n'est pas aussi importante que dans l'enseignement secondaire, exigent plus que jamais que d'excellents chefs d'orchestres dirigent les établissements.

Or telle n'est pas exactement la réalité. Beaucoup de bonnes intentions deviennent caduques en raison de la désaffection croissante pour les fonctions de direction qui s'exprime dans nos écoles maternelles et élémentaires, lesquelles, cela a été dit, manquent cruellement de personnels d'encadrement.

Certes, les inspecteurs de l'éducation nationale affectent souvent d'office, sur les postes vacants, des personnels faisant fonction, mais qui ne souhaitaient pas en être titulaires.

M. François Rochebloine. Ils sont d'ailleurs moins bien payés !

M. André Schneider. Dans ces conditions, monsieur le ministre, pouvez-vous dire précisément à la représentation nationale quelles sont vos intentions exactes afin de rendre les fonctions de direction du premier degré plus motivantes et donc plus attractives ?

Envisagez-vous de créer un statut spécifique ? A défaut, quelles améliorations de carrière comptez-vous accorder à ces personnels ?

Nous le savons tous : une école de qualité a un coût. Etes-vous prêt à y mettre le prix ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vais m'exprimer avec calme, d'autant plus que je vous connais, car nous avons visité ensemble des établissements de votre circonscription. Nous avons pu constater l'engagement fort et permanent des maîtres, notamment en faveur de l'enseignement de l'allemand et de l'alsacien.

Et sur ce sujet qui fait aujourd'hui l'objet de polémiques, je rappellerai que nous avons en grande partie réalisé, en Alsace, ce que nous appelons la pédagogie de l'immersion. J'en félicite d'ailleurs les élus de votre belle région, les présidents des conseils généraux des deux départements et le président du conseil régional, notamment, car nous avons pu avec leur aide imaginer une politique ambitieuse en faveur du bilinguisme.

Je réponds ainsi à la question posée tout à l'heure par M. Bourg-Broc sur la diversité linguistique. Naturellement, celui-ci considère sans doute que ce que nous accomplissons est nul du début à la fin.

M. Bruno Bourg-Broc. Mais non !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous pouvez en tout cas témoigner, monsieur le député, vous qui vous êtes engagé avec nous en faveur du plurilinguisme, à quel point nous avançons, en Alsace, comme dans de nombreuses autres régions de France.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Bien entendu, ce n'est pas le sujet de la question que vous me posez.

Vous appartenez à une famille de pensée qui, tout en dénonçant en permanence l'ampleur des dépenses publiques et en réclamant des réductions de crédits, ici ou là...

M. François Rochebloine. Pas dans l'éducation !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... demande avec la même insistance, au fil des questions posées – j'ai dû l'entendre à dix ou quinze reprises – l'augmentation des crédits et des postes.

M. André Schneider. Pour l'école !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous m'expliquerez un jour comment vous comptez réaliser la prouesse de concilier votre volonté permanente de réduction des dépenses publiques et votre demande non moins permanente d'augmenter sans cesse les crédits et les postes.

En ce qui concerne les directeurs d'école, c'est une question – je vous le dis très franchement – qui n'a jamais été traitée sérieusement, en particulier par les gouvernements que vous avez soutenus.

M. André Schneider. Par aucun gouvernement.

M. le ministre de l'éducation nationale. Tout cela a été traité au petit bonheur la chance, sans aucun pilotage national, au gré des postes répartis sans critère véritable dans les académies ou les départements. On a parfois accordé des décharges, plus ou moins importantes, créant ainsi des situations d'inégalités d'une région à l'autre, d'une académie à l'autre, d'un département à l'autre.

Je suis le premier, je peux le dire, à avoir pris ce dossier en mains, avec mes collaborateurs, pour essayer de lui d'apporter une solution.

M. Claude Goasguen. Hum !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce problème est très complexe. Il ne sert à rien de verser dans le simplisme. Et avant tout, on ne peut confondre les 15 700 écoles qui ne comprennent qu'une ou deux classes et les grosses écoles qui en comptent plus de dix. C'est la raison pour laquelle le dossier ne peut pas être réglé de façon aussi... simplette que certains parlementaires pourraient l'imaginer.

Mais nous travaillons beaucoup, depuis de nombreux mois. Mon directeur de cabinet a eu l'occasion de rencontrer les uns et les autres. Pour la première fois, des propositions ont été faites à l'ensemble des organisations concernées, des propositions cohérentes.

La première des dispositions proposées est la revalorisation indemnitaire de tous les directeurs d'école. On peut considérer que ce n'est pas suffisant, mais c'est la première fois qu'une telle revalorisation est décidée. Le chiffre n'est pas mince : si vous votez le projet de budget qui vous est soumis, ce sont 80 millions de francs qui seront inscrits à ce titre dans la loi de finances pour 2002. C'est la première fois.

Deuxième disposition : des mesures d'assouplissement réglementaires pour la gestion des carrières des directeurs. C'est aussi la première fois.

La troisième est la mise en place de décharges de direction pour tous les directeurs d'écoles comprenant au moins cinq classes, selon un calendrier de trois années, car nous devons assurer une gestion rationnelle des moyens mis à la disposition de notre ministère par le Parlement.

Vers le mois d'avril prochain seront répartis les postes d'instituteurs dans les différentes écoles de France, afin d'assurer un bon encadrement. Si nous voulons assurer dans de bonnes conditions l'encadrement des enfants, notamment des zones où la démographie est en accroissement, il faudra bien que nous fassions des choix. C'est la raison pour laquelle des propositions ont été faites par mon directeur de cabinet, en accord avec les ministères concernés et le Premier ministre. C'est un plan ordonné, programmé, comme cela est sage dans une République où la réponse à des besoins justes doit être conciliée avec une bonne gestion des moyens.

Enfin, la quatrième proposition est l'ouverture du chantier de la réorganisation de l'école. Cette question est très controversée au sein des diverses organisations et entre la base et la direction de ces organisations. Je ne veux pas en parler ici, mais c'est un sujet qui mérite qu'on y réfléchisse encore.

Il va de soi que j'éprouve, comme vous, monsieur le député, le plus grand respect pour les directeurs et les directrices d'école, qui accomplissent une mission importante d'animation et d'organisation. Je souhaite que nous puissions trouver une solution de bon sens.

Je le répète, des propositions ont été faites, qui n'ont jamais eu d'équivalent à l'échelle du pays. Je souhaite que la sagesse l'emporte. Si nous y parvenons, la situation matérielle des directeurs sera sensiblement améliorée et le service public pourra pleinement fonctionner. Pleine justice sera rendue au travail remarquable qu'ils accomplissent.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Le 30 mars dernier, en application de l'article L. 132-2 du code de l'éducation, une circulaire de mise en œuvre du principe de gratuité de l'enseignement scolaire public a été publiée.

Tombent, entre autres, sous le coup de ce principe les activités de découverte de sports nouveaux qui ont lieu dans le cadre de l'enseignement obligatoire dans les écoles et les collèges.

La gratuité, idée généreuse au premier abord, censée assurer une égalité entre tous les enfants, se révèle rapidement, après analyse, produire l'effet inverse.

En effet, jusqu'à présent, grâce à l'investissement des professeurs, tous les élèves pouvaient, moyennant une participation extrêmement modique des parents, découvrir des sports tels que, dans notre région, le patinage, l'équitation, etc. Sports qu'ils n'auraient, pour la plupart d'entre eux, pour des raisons financières, jamais pu découvrir et pratiquer en dehors du cadre scolaire. Les parents ont toujours accepté de verser cette participation quand ils le pouvaient. Dans le cas contraire, les fonds sociaux des collèges et, le cas échéant, la collectivité locale, par le biais du centre communal d'action sociale, pouvaient intervenir.

Mais, depuis la parution de cette circulaire, que se passe-t-il ? Soit ces activités sont purement et simplement supprimées, soit les établissements scolaires se tournent

vers les collectivités locales afin qu'elles se substituent aux parents, ce qui est le plus souvent le cas. Les collectivités locales qui ont des moyens financiers suffisants pourront répondre, les autres non.

Vous le noterez, je ne réclame pas cette fois une contribution supplémentaire des fonds publics.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. C'est bien !

M. Bernard Schreiner. Je ne fais que constater que cette manière d'opérer revient de fait à opérer un transfert de charges vers les collectivités locales.

Au nom du principe d'égalité et d'une apparente générosité, on risque en définitive de priver de nombreux élèves de la découverte de ces sports nouveaux. Ne pourriez-vous pas inscrire une ligne budgétaire compensant justement ces dépenses qui sont demandées aux maires et aux conseils généraux ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je veux être très rapide sur ce point, bien qu'il soit important. Naturellement, notre école doit être gratuite et assurer l'égalité sur l'ensemble du territoire national.

Toute une série de mesures ont été prises au fil des années pour permettre cette gratuité. Entre autres décisions, je me permets de vous rappeler que j'ai proposé l'an dernier au Parlement la prise en charge par l'Etat de l'ensemble des frais attachés aux cahiers de correspondance des collégiens, pour un montant, je crois, de plus de 80 millions de francs.

Cette somme, d'ailleurs, figure toujours, réévaluée, dans le projet de loi de finances pour 2002. C'est une nouveauté car il n'était pas normal que les familles soient obligées de financer les cahiers de correspondance, liens indispensables entre les équipes pédagogiques et les parents.

La circulaire dont vous parlez constitue un progrès. Elle a été négociée avec l'ensemble des fédérations de parents d'élèves pour garantir la gratuité des diverses prestations. Pour les familles qui éprouvent des difficultés, existent, dans nos collèges et dans nos lycées, des fonds sociaux très largement abondés par l'Etat. Il faut cependant reconnaître qu'ils ne sont pas toujours pleinement utilisés, car on constate parfois des dysfonctionnements, de l'incompréhension, voire de la mauvaise volonté.

En tout cas, l'Etat a pris toutes les dispositions pour que, au regard des normes désormais établies, cette gratuité soit intégralement assurée grâce, au besoin, aux fonds sociaux des collèges et des lycées. Evidemment, cela n'interdit pas à des régions, à des départements ou à des communes d'apporter un complément qui est toujours le bienvenu.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. François Liberti.

M. François Liberti. Monsieur le ministre, ma question concerne la situation des directeurs d'école primaire pour lesquels une question vient de vous être posée. Vous avez donc déjà apporté des éléments de réponse, mais je souhaite compléter la réflexion en rappelant que, depuis quelques années, l'informatique, les langues vivantes, les nouvelles technologies, ont fait leur apparition dans le primaire. La fonction de directeur s'en est trouvée totalement modifiée car, s'il a un rôle pédagogique, administratif, relationnel et social notamment auprès des enfants et des familles en difficulté, il est également animateur, coordinateur et fait l'objet de nombreuses sollicitations assujetties à l'évolution de l'école et de son fonctionnement comme, par exemple, la gestion des aides-éducateurs, la charte du XXI^e siècle, le contrat éducatif local. De

surcroît, sa responsabilité est constamment engagée. Ses tâches et ses responsabilités se sont alourdies et complexifiées.

Au-delà des moyens immédiats à dégager pour répondre à l'urgence des revendications des enseignants telles que faciliter le recrutement, définir la notion de responsabilité et de sécurité, organiser une formation continue pour les directeurs en fonction, obtenir des décharges de service plus importantes, on ne peut se contenter de poser le problème de la fonction de directeur d'école en évoquant seulement l'augmentation du temps de décharge et les indemnités.

Il est donc indispensable que la réflexion sur les propositions actuellement en discussion aborde aussi le problème du statut juridique du directeur d'école et celui des moyens dont il dispose. C'est pourquoi je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez compléter notre information sur l'état d'avancement de la réflexion entreprise sur la création d'un véritable statut juridique pour cette catégorie de personnel de l'éducation nationale.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, à ma connaissance, aucune réflexion n'a été engagée sur la question du statut juridique. Certes, il y a quelques années, un ministre de l'éducation nationale avait conçu l'idée d'un tel statut, mais cela avait suscité des oppositions multiples.

Bien sûr, les situations et les mentalités peuvent évoluer, mais je n'ai pas entendu formuler la demande d'un statut juridique particulier pour les directeurs d'école. Laissons cependant la question ouverte. Pourquoi en effet insulter l'avenir ? Elle pourra de nouveau être posée, mais je ne la soulèverai pas moi-même. J'attendrai que les organisations concernées l'évoquent si elle leur paraît correspondre à une idée raisonnable et y réfléchissent. Tel n'est pas actuellement le cas.

Cela étant, je peux vous redire, monsieur le député, que des propositions sérieuses, solides, raisonnables et neuves ont été formulées par le Gouvernement. Le bon sens voudrait qu'elles soient retenues, surtout si l'on veut améliorer très sensiblement la situation des directeurs d'école, pour lesquels, je le répète, nous avons, les uns et les autres, quelles que soient nos appartenances, la plus grande considération.

M. le président. Nous en venons au groupe UDF.

La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Après André Schneider et François Liberti, je veux revenir sur la question des directeurs d'école. En effet, cette année encore, ils ont mené un mouvement de grève administrative, afin d'essayer d'obtenir la prise en considération de demandes relatives aussi bien à leur position statutaire qu'au fonctionnement des écoles. A ce propos, je rappelle que lorsque, l'an passé, j'avais interrogé, par une question orale sans débat, Mme Ségolène Royal, celle-ci m'avait affirmé qu'il n'y avait pas de grève administrative, alors qu'en réalité, il y en avait bien une, et suivie dans de nombreux établissements.

Considérant, en effet, que les missions qui leur sont confiées ont sensiblement évolué au fil des années, la fonction de directeur étant devenue plus lourde et plus exigeante, ces personnels estiment, à juste titre – et je crois que vous partagez ce sentiment, monsieur le ministre – qu'il est devenu indispensable de redéfinir leur rôle et leur statut. A cela, s'ajoute une véritable crise du recrutement au niveau national, tant en école maternelle

qu'en école élémentaire. Il y a donc lieu de s'interroger sur les raisons profondes d'une telle désaffection et de rechercher les solutions.

Certes, des négociations sont en cours. Des propositions ont été avancées par votre ministère, par votre directeur de cabinet, mais les premiers retours sur le terrain traduisent une réelle déception des intéressés qui menacent aujourd'hui de durcir le mouvement, compte tenu du fait que les trois revendications prioritaires des directeurs ne semblent pas avoir été entendues. Je me permets de les rappeler très rapidement : accorder un temps d'échange horaire pour tous les directeurs, proportionnellement à la taille de l'école ; donner un minimum de moyens techniques aux directeurs, par exemple, les équiper en micro-ordinateurs et en logiciels adaptés, ce qui n'est bien souvent pas le cas aujourd'hui...

M. Jean-Pierre Baeumler. Cela relève des communes !

M. François Rochebloine. ... et leur donner un minimum d'autonomie pour faire fonctionner les activités scolaires ; proposer des revalorisations indiciaires adaptées à la réalité du service.

Monsieur le ministre, comptez-vous enfin prendre davantage en considération ces démarches constructives des directeurs qui souhaitent avant tout améliorer le fonctionnement de leur école ?

En répondant à mon collègue André Schneider vous lui avez fait remarquer que l'opposition réclamait toujours des baisses d'impôt, mais qu'elle demandait des dépenses supplémentaires dans différents domaines. Je vous indique donc que nous souhaitons effectivement, que l'éducation nationale dispose du nombre d'enseignants nécessaire pour que l'enseignement soit dispensé normalement.

Par ailleurs, je partage l'opinion formulée par Jean-Pierre Michel - une fois n'est pas coutume - à propos des SEGPA et des EREA. J'avais déjà interrogé le ministère sur ce sujet dans une question orale sans débat, mais la réponse que m'avait donnée M. Mélenchon n'avait donné satisfaction ni à moi - ce qui n'était pas bien grave - ni à tous ces enseignants qui ont beaucoup de mérite et qui demandent tout simplement d'être alignés sur les autres, professeurs des collèges ou PLP. Cette demande aussi doit d'être prise en considération et traitée positivement.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous m'en voudriez si je répétais ce que j'ai déjà dit. Je souligne cependant que les vœux des directeurs d'école sont exaucés par les propositions, sérieuses et solides que nous leurs avons présentées.

M. François Rochebloine. Les intéressés ne sont pas satisfaits !

M. le ministre de l'éducation nationale. Certes, mais l'Etat est aussi limité par ses possibilités, par ses moyens et par son sens de la responsabilité. Les propositions en question ne sont pas négligeables ; elles sont même, je le répète, sérieuses, substantielles, neuves et importantes. Il appartient désormais aux intéressés de se prononcer à leur égard. Elles ont d'ailleurs déjà fait l'objet de longues discussions au cours de multiples réunions avec les responsables des organisations concernées et les représentants du ministère.

Il est cependant un domaine dans lequel l'Etat ne peut pas agir : celui de l'équipement qui relève de la compétence des communes.

Votre question relative aux SEGPA va aussi me permettre de répondre à M. Michel, qui nous a quittés.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Il est là par l'esprit ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. En tout cas, il lira la réponse dans le *Journal officiel*.

Ces professeurs qui accomplissent une mission importante et difficile sont, pour des raisons historiques, dans des collèges, alors qu'ils relèvent de l'enseignement primaire. Il s'agit donc d'une situation qu'il n'est pas aisé de résoudre. En effet, nous vivons sous l'emprise d'un système national qui comporte des règles nationales, des statuts nationaux. On ne peut pas vouloir en même temps une chose et son contraire. Il est organisé de telle manière qu'il y a des professeurs de l'enseignement primaire, des professeurs de l'enseignement secondaire, des professeurs de l'enseignement supérieur, sans compter toutes les autres catégories, en particulier dans l'encadrement, comme les recteurs, les inspecteurs d'académie, les conseillers pédagogiques... Nous avons hérité collectivement de cette organisation.

Cela étant nous sommes ouverts à une discussion visant à rechercher comment ces professeurs pourraient être intégrés dans l'enseignement secondaire selon des normes, des règles et des principes à définir.

M. François Rochebloine. Dans le même établissement, il peut y avoir deux statuts !

M. le ministre de l'éducation nationale. Telle est la situation. Je ne l'ai pas inventée et elle perdure depuis cinquante ans. Ne me demandez donc pas de résoudre, en quelques mois, ce qui a été mis en place et conservé depuis si longtemps. Vous n'aviez qu'à régler le problème lorsque vous étiez au Gouvernement ! Je n'ai pas le pouvoir de changer les choses en appuyant sur un bouton, pas plus qu'aucun autre ministre ou parlementaire. De telles questions doivent être examinées avec sérieux et dans un esprit de responsabilité.

Nous sommes prêts à engager une réflexion avec les intéressés, l'une des solutions pouvant être d'envisager, pour les professeurs qui le souhaitent et le peuvent, une intégration dans l'enseignement secondaire, selon des règles à imaginer.

Je me permets de rappeler que j'ai déjà été confronté à une situation de ce genre, également née d'une anomalie historique : celle des professeurs des collèges. Après discussion avec les organisations syndicales qui étaient divisées sur ce sujet, j'ai été l'auteur d'un protocole d'accord prévoyant l'intégration progressive des intéressés dans le secondaire, alors qu'ils relevaient de l'enseignement primaire, selon des mécanismes et un calendrier bien définis. Aujourd'hui encore, dans le budget que vous allez voter, 20 000 transformations de postes sont prévues dans ce but.

On peut aussi imaginer des solutions progressives, programmées, ordonnées, pour les professeurs de SEGPA, comme je l'ai fait pour les professeurs des collèges. La question est ouverte et nous sommes prêts à creuser nos imaginations pour trouver des solutions justes et raisonnables.

M. François Rochebloine. Surtout justes !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je respecte ces professeurs qui accomplissent une mission importante et qui apportent beaucoup à nos collèges, mais cette question ne peut pas être réglée par des oukases de ministre. Au demeurant, vous savez bien que je n'ai pas le pouvoir

de décréter que telle ou telle catégorie effectuera tant d'heures en moins. Nous sommes dans une République, avec un système de fonctionnement, un Etat.

Ouvrons donc les discussions raisonnablement, avec la volonté d'avancer. Nous avons fait la preuve que nous pouvions le faire avec les professeurs d'enseignement général des collèges. Il n'y a pas de raison que nous ne trouvions pas les moyens de permettre d'intégrer, petit à petit, les SEGPA dans l'enseignement secondaire.

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre, mes questions concernent les établissements privés sous contrat.

Nous avons déjà parlé des équipements indispensables à la technologie, mais je veux y revenir sous un autre angle.

Ces équipements imposent en effet de nouveaux frais qui ne sont pas pris en compte dans le forfait d'externat. Je ne parle pas de l'aménagement des locaux nécessaires à l'installation de ces équipements, mais du seul entretien du matériel qui entraîne des frais de fonctionnement dans les gros établissements. Il y a, bien souvent, par exemple, la nécessité d'embaucher un technicien informatique pour que les élèves puissent bénéficier d'un bon instrument de travail. Il conviendrait donc de prendre cela en compte dans les 80 % du forfait d'externat payé par l'Etat pour ce genre de postes.

Jusqu'en 1996 les classes préparatoires PTSI et PT bénéficiaient d'un forfait d'externat de type TS2. Mais, depuis, ces classes ont été déclassées, si j'ose dire, en type G3. Or la différence est énorme puisque le forfait d'externat est alors ramené de 5 763 francs à 4 500 francs par an, ce qui, pour certains établissements, représente une diminution de ressources de plus de 300 000 francs. Or ce déclassement paraît anormal, puisqu'il s'agit de filières technologiques.

Je veux également évoquer le fonds social de la vie lycéenne qui est très intéressant pour toutes les actions de prévention qui vous tiennent à cœur, je le sais, monsieur le ministre, mais qui n'intervient pas pour les lycées sous contrat. Pensez-vous que les élèves de ces lycées ne doivent pas bénéficier du même traitement ? Ne connaissent-ils pas les mêmes besoins et les mêmes difficultés ?

Par ailleurs, j'ai une interrogation relative à la loi Debré, qui fait obligation de donner aux établissements les moyens nécessaires aux besoins scolaires. Dans l'académie de Lyon, depuis le départ du recteur Niveau, dont tout le monde s'est toujours plu à reconnaître l'objectivité, le refus de créer des classes est devenu systématique. Les responsables d'établissements sont obligés d'aller jusqu'au tribunal administratif qui, la plupart du temps, leur donne raison, en s'appuyant sur la stricte application de la loi. Tel a encore été le cas tout récemment, pour un établissement sous contrat installé dans un quartier classé ultrasensible, à Vénissieux : le tribunal a accepté à la création d'une classe.

Ne pourrait-on pas faire appliquer la loi sans en arriver à cette extrémité, qui fait perdre énergie, temps et argent, au détriment des enfants surtout ?

Enfin je veux appeler votre attention sur un problème lyonnais. Est-il normal que les enseignants, qui recherchent un poste de remplacement dans un établissement privé sous contrat, soient obligés de s'inscrire sur la liste du rectorat ? Il y a deux ans encore, ils s'inscrivaient à la direction de l'enseignement libre, avec leur titre et leur CV, ce qui donnait beaucoup plus de souplesse et de

rapidité. Or cette décision a été prise contre l'avis unanime des chefs d'établissement et presque sous la contrainte.

M. le président. La parole est à M le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Même si je me suis beaucoup occupé personnellement de ces sujets et si j'ai contribué, je l'ai rappelé tout à l'heure, à établir des rapports d'un type nouveau entre l'enseignement public et l'enseignement privé, je n'en suis pas pour autant assez spécialiste pour être en mesure de répondre avec précision aux questions très techniques que vous me posez. Je me propose donc de vous répondre par écrit pour être certain de ne pas dire de sottises et pour vous faire les réponses les plus précises – ce que vous souhaitez, je pense.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je peux même me rendre au ministère, si vous le souhaitez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous y recevrai avec joie !

M. le président. la parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille, pour poser sa seconde question.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, de m'entendre, une fois encore, parler de la santé scolaire.

Après la première éducation donnée par les parents dès sa naissance à l'enfant, la santé scolaire est le premier moyen de lutter contre la violence, et pas seulement la violence à l'école.

Pour pouvoir admettre et respecter les autres, il faut d'abord s'admettre et se respecter soi-même. Or, trop d'enfants ne se supportent pas eux-mêmes, parce qu'ils ne se connaissent pas. Comment pourraient-ils supporter les autres ?

Il y a quelques années, j'avais pu faire expérimenter quelque chose qui me tenait à cœur : les bassins de santé scolaire dès la maternelle. Le premier résultat, très intéressant, avait été de faire travailler ensemble les services de l'ASE, aide sociale à l'enfance du conseil général et les services de santé de l'académie de Lyon. Nous avons additionné les moyens et les compétences des deux structures et je dois vous dire que les personnels de santé concernés des deux institutions étaient enchantés de travailler conjointement. L'expérience pilote avait été si concluante que Mme Royal avait cité cette expérience dans un petit livret distribué à l'automne 1997.

Le bassin de santé devrait comprendre le collège et les écoles maternelles et primaires qui l'« alimentent », si j'ose dire. Les enfants, de la maternelle à l'entrée au lycée, conserveraient le même médecin, la même assistante sociale et la même infirmière, ce qui permettrait une connaissance mutuelle très utile aux uns et aux autres.

Vous savez bien que l'infirmière scolaire est la personne de l'éducation nationale en qui les enfants ont le plus confiance.

Monsieur le ministre, je ne veux pas être longue mais je veux vraiment appeler votre attention sur ce grave problème dont a parlé déjà un de nos collègues tout à l'heure. Je reste à votre disposition pour renouveler notre approche de la santé scolaire. Ce n'est pas l'embauche de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales qui résoudra le problème. Il faut leur donner les moyens de bien travailler, au plus près des enfants et de leur famille.

M. le président. Concluez, s'il vous plaît, ma chère collègue !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Il est indispensable de décentraliser au niveau du recteur les responsabilités et les moyens. Les problèmes et les solutions ne sont pas iden-

tiques en Bretagne ou dans les Alpes, à Lille ou à Montpellier. *Mens sana in corpore sano*, c'est l'objectif que nous devons nous fixer, dès l'enfance. Ce n'est pas une question de moyens mais d'organisation.

M. le président. Madame la députée, veuillez conclure.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre, il faut que nous travaillions ensemble : acceptez-vous de revoir ce dossier à partir de l'expérience tentée dans le département du Rhône ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame la députée, je serai très heureux de connaître mieux l'expérience dont vous parlez.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Le dossier est au ministère !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ayez la gentillesse de me le faire parvenir, personnellement.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je vous le donnerai.

M. le ministre de l'éducation nationale. La santé à l'école me préoccupe à ce point que j'ai nommé auprès de moi une personnalité qui s'y consacre exclusivement. Nous travaillons en étroite collaboration avec Bernard Kouchner, le ministre de la santé. Je crois pouvoir vous dire qu'avant deux mois, nous serons en mesure d'annoncer toute une série de modifications.

S'agissant des moyens – vous ne les considérez pas comme primordiaux mais ils sont néanmoins fort importants – je vous fais observer qu'au cours des dernières années, un effort substantiel a été consenti : 965 postes d'infirmière ont été créés.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Mais il faut faire travailler ensemble les différents personnels !

M. le ministre de l'éducation nationale. Bien sûr, mais je réponds, en même temps qu'à vous à des parlementaires qui, contrairement à vous, estiment que la question des moyens est plus importante que celle de l'organisation et, personnellement, je pense que vous avez raison, les uns et les autres : il nous faut à la fois des moyens et une meilleure organisation, et nous y travaillons, en ce moment, avec Bernard Kouchner.

S'agissant des moyens, je vous disais que 965 postes d'infirmière et 183 postes de médecin avaient été créés au cours des dernières années et que le présent budget y ajoutera 25 postes de médecin, 150 d'infirmier et 75 d'assistante sociale. La progression est donc importante.

Cela dit – et sur ce point, je vous rejoins – c'est l'ensemble de notre politique de la santé à l'école que nous devons réadapter. J'espère être en mesure de vous en parler plus longuement avant deux mois.

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour le groupe RCV.

M. Jacques Desallangre. Monsieur le ministre, cette année encore, vous nous présentez un budget en hausse, de 4,11 %, un budget qui affiche la création de 11 000 emplois, lesquels permettront de remédier aux conséquences des coupes claires effectuées par le précédent gouvernement – à l'époque 2 700 emplois en moins dans le premier degré.

Néanmoins l'effort budgétaire ne semble pas encore suffisant pour apporter de réelles solutions au déficit de recrutement, notamment en zone rurale. Je pense à mon département, l'Aisne, et à ma région, la Picardie. Par ailleurs, vos efforts, monsieur le ministre, n'ont pas toujours permis de combler le manque de documentalistes titulaires, de personnel médico-social – assistantes sociales,

infirmières, médecins, là nous parlons de moyens – ni de résorber l'inégalité concernant les professeurs des écoles, enseignant en SEGPA et en EREA.

Enfin, nous devrions trouver au plus vite une réponse en faveur des directeurs d'école. L'absence de revalorisation de cette fonction, essentielle au bon fonctionnement du service public, a provoqué sinon un tarissement, du moins un tassement des vocations. Il nous manque dans l'Aisne 60 postes représentant 16 emplois à temps plein.

Mais les besoins les plus pressants concernent les professeurs des écoles. En Picardie, pour l'année 2000, ce sont quarante-quatre classes en zone rurale qui furent fermées. L'année dernière, malgré les efforts budgétaires, l'Aisne a perdu dix-huit postes. Par ailleurs, nous devons faire face tous les ans à un calibrage absurde des concours de professeurs des écoles. Pour l'Aisne, en 2001, seuls cent postes sont ouverts au concours ; c'est une baisse de 15 % par rapport à 2000 et cela oblige l'académie à puiser, de façon récurrente, dans le vivier des listes complémentaires : soixante-dix en 2000, plus de cinquante en 2001. Tous les ans, plus de soixante enseignants non formés prennent en charge l'instruction de nos enfants, avant d'être, l'année suivante, dirigés vers l'IUFM. Ne serait-il pas plus judicieux d'améliorer la gestion prévisionnelle des effectifs, d'ouvrir plus largement le concours et de le calibrer de façon adéquate afin que tous les enseignants soient correctement formés ?

L'éducation nationale est le premier des services publics, par son importance tant quantitative que qualitative. Au-delà de sa mission première, l'éducation, elle a une responsabilité plus globale d'intérêt général et d'aménagement du territoire. La présence d'une école est un élément primordial dans la vie de nos campagnes. L'école doit y atténuer les disparités. Elle est un service de proximité, créateur de lien social et facteur de dynamisme. L'Aisne est un territoire en crise, frappé, encore et encore, par les restructurations et les vagues de licenciements.

M. le président. Monsieur Desallangre, il faudrait conclure.

M. Jacques Desallangre. Les salariés licenciés par Michelin-Wolber n'ont pas encore retrouvé un travail que d'autres sont déjà menacés.

Les citoyens et leurs élus demandent une réelle politique de discrimination positive qui nous permette de sortir de cette spirale inquiétante. Nous vous demandons donc un effort, monsieur le ministre ; puissiez-vous contribuer à donner à l'Aisne ce nouveau souffle dont elle a besoin.

Pour conclure, et pour paraphraser Amadou Hampaté Bâ qui, à la tribune de l'ONU, déclarait qu'« un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle », je dirai que, dans nos campagnes, une école qui ferme, c'est souvent un village qui meurt.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous remercie d'attirer mon attention sur la situation scolaire des départements ruraux, que je ne méconnais pas, et particulièrement sur celle de l'Aisne. Ce département, vous avez raison de le souligner, présente, outre des difficultés économiques, une très forte dispersion de sa population. Il est le deuxième département de France par le nombre de communes – 816 –, ce qui exige un réseau assez dense d'écoles pour répondre aux besoins des habitants. Et c'est la raison pour laquelle l'éducation nationale a accompli un effort important, année après année, notamment au cours des deux dernières. C'est ainsi que le nombre de postes pour cent élèves s'élève à 5,60 dans l'Aisne, alors que la moyenne

nationale n'est que de 5,31. Loin de diminuer, ce taux a augmenté à la rentrée 2001, puisqu'il était de 5,58 à la rentrée 2000.

Par ailleurs, nous avons le souci d'améliorer qualitativement l'enseignement et l'encadrement. Dans le domaine médico-social que nous évoquions à l'instant, six postes ont été créés : trois postes d'infirmière, un de médecin, deux d'assistante sociale. Ils s'ajoutent aux deux postes déjà créés à la rentrée 2000. Cela contribuera au suivi social et médical des élèves.

Mais je continuerai à rester attentif au développement des écoles dans ce département qui vous est cher et auquel nous portons une grande attention.

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Monsieur le ministre, en janvier 2000, un protocole national a été adopté sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements scolaires. Prenant en compte la demande de plus en plus importante et de plus en plus variée des élèves en matière de santé, ce protocole élargit les possibilités d'intervention et permet une éducation à la santé plus souple et mieux adaptée aux besoins des élèves. L'application de ce texte repose pour une large part sur la mobilisation des personnels médico-sociaux et notamment des infirmières. Les premières évaluations menées dans les établissements de plusieurs académies l'illustrent amplement.

Ce souci d'intervenir auprès des élèves à titre préventif, de les accompagner et de faciliter leur accès aux soins a conduit le Gouvernement à augmenter les effectifs de personnels médico-sociaux au cours de ces dernières années. L'académie de la Réunion n'a guère été concernée par ces augmentations d'effectifs et les retards n'ont cessé de s'accumuler. Les chiffres sont éloquentes. Pour une population scolaire et étudiante de près de 235 000 élèves répartis entre 1 304 établissements, le nombre des infirmiers et infirmières ne dépasse pas 120.

Ces chiffres globaux laissent deviner la faiblesse des taux d'encadrement. Quelques exemples : pour un effectif de 98 800 élèves, les collèges et lycées ne comptent que 91 infirmières, soit 1 infirmière pour un peu plus de 1 000 élèves. A l'université, il n'y a que 3 infirmières pour 13 800 étudiants. La situation est encore pire dans les écoles primaires où pour 122 000 élèves, on ne comptabilise que 20 infirmières. Le ratio chute alors à 1 infirmière pour 6 000 élèves.

Il n'est pas rare, dans ces conditions, que des établissements soient totalement dépourvus de personnels médico-sociaux. Il n'est pas surprenant non plus que ces personnels, qui rencontrent déjà les plus grandes difficultés pour remplir les missions traditionnelles, se retrouvent démunis pour mener à bien les nouvelles actions, comme les rencontres éducatives sur la santé dans les collèges, la prévention des conduites à risques, ou encore pour animer les comités d'éducation à la santé.

Dans une île où la proportion de jeunes est forte, où les élèves sont souvent confrontés à des difficultés sociales, où l'éducation à la sexualité se fait presque toujours en dehors des familles, la présence des infirmières scolaires est capitale. Elles sont aussi les confidentes, les intermédiaires avec les parents et les conseillères dans les moments de détresse. Le sous-encadrement actuel ne peut donc plus durer et nous nous tournons vers vous, monsieur le ministre, pour que des mesures soient prises en faveur de la création de postes d'infirmier scolaire dans l'académie de la Réunion.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame la députée, vous nuancez l'appréciation très positive que votre collègue, député de La Réunion – et je l'en remercie – portait sur la politique de l'éducation et sur le budget qui vous est soumis.

L'académie de la Réunion dispose, à la rentrée 2001, de 185 emplois de santé. Des emplois nouveaux ont été créés tout récemment encore. Selon mes informations, le taux moyen national, qui peut sans doute être amélioré, du moins certains le souhaitent-ils. En revanche, s'agissant des médecins et des assistantes sociales, les taux d'encadrements constatés à la Réunion sont sensiblement plus favorables que la moyenne nationale.

Madame la députée l'effort engagé en faveur de l'île sera poursuivi en 2002, lors de la répartition des 250 emplois de santé inscrits dans le projet de loi de finances.

Sur le plan national, la répartition des moyens se fonde sur l'utilisation d'un indicateur académique qui tient évidemment compte des difficultés sociales. Il est évident que les besoins des académies d'outre-mer, notamment de l'académie de la Réunion, font l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Sur le plan local, pour la répartition, département par département, le recteur veille à l'équité, en liaison avec les conseillers techniques. En particulier, il est tenu compte de la situation des lycées professionnels et des établissements des zones rurales éloignées des centres hospitaliers.

M. le président. Nous revenons au groupe RPR pour les deux dernières questions.

La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Monsieur le ministre, vous l'avez dit tout à l'heure, nous discutons ensemble, sereinement, de l'école de la République. Je me félicite de la qualité de notre échange. Pour ma part, je pense – nous sommes sans doute très nombreux ici à le penser – que toute dépense judicieusement effectuée pour l'éducation n'est pas de trop !

Vous avez déjà assez largement répondu à la question que je me proposais de vous poser.

Lorsque j'ai démarré ma carrière, il y a bien longtemps, dans un collège, dans les couloirs, se croisaient dix-sept catégories différentes d'enseignants – j'ai, pour ma part, fait partie du corps des professeurs de collège dont vous parliez.

Tous les ministres se sont, depuis, efforcés de résorber les disparités.

A ce propos, je veux revenir sur le problème des instituteurs enseignant en SEGPA que vous avez parfaitement exposé. Lorsqu'on connaît les difficultés spécifiques de ces sections fréquentées par des élèves en grande, voire en très grande difficulté, on est à même d'apprécier les problèmes rencontrés lors de leur mission par ces instituteurs spécialisés qui sont, certes, chargés d'enseigner à ces enfants ce que l'on appelle « les fondamentaux », mais qui doivent aussi leur ouvrir l'esprit sur le monde extérieur, tout en essayant de construire, voire de reconstruire leur personnalité. Ces enfants, je le souligne, ont chacun une histoire, souvent pleine de souffrances. Il faut trouver une solution qui aille dans le sens que vous exposiez : il faut, une fois pour toutes, qu'il n'y ait dans les collèges qu'un seul type d'enseignants, du moins au regard des obligations de service.

Pour ce qui est des dépenses supplémentaires, chacun doit prendre ses responsabilités.

Par ailleurs, vous comptez implanter à nouveau dans certains établissements des internats. Comment les concevez-vous ? Quel sera leur fonctionnement et leur encadrement ? Pour cette idée, que je trouve bonne, quel accompagnement envisagez-vous ? En particulier, quels nouveaux moyens donnerez-vous aux chefs d'établissement pour qu'ils puissent vraiment remplir la mission que vous leur assignez ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je ne reviens donc pas sur la question des SEGPA, sur laquelle je me suis exprimé tout à l'heure assez longuement. Je crois que nous partageons au moins une certaine philosophie sur ce point. Je le répète, nos portes sont ouvertes, cela va de soi, pour essayer de concevoir un plan pluriannuel de progressive intégration dans l'enseignement secondaire.

Sur l'internat, la difficulté est que nous sommes pris dans une contradiction – qui n'est d'ailleurs pas spécifique à ce sujet – entre la compétence de l'Etat en matière de postes et les compétences locales, celle de la région pour les lycées, celle du département pour les collèges.

Le Premier ministre, à ma demande, a proposé à Mme Marie-Françoise Perol-Dumont de bien vouloir conduire une mission d'étude sur ce sujet. Elle a accompli un excellent travail, qui sera rendu public, et constituera un premier élément de discussion et de réflexion.

M. André Schneider. C'est vrai.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous le redis, ce n'est pas une vue de l'esprit, je suis déterminé à favoriser la création ou la rénovation d'internats publics d'un nouveau type, capables d'accueillir des jeunes, et notamment des jeunes collégiens, qui connaissent plus que par le passé de graves crises dans la construction de leur identité et qui, dans leur famille même, ne bénéficient pas toujours d'un environnement intellectuel et matériel propice à leur épanouissement, à leur éducation civique. Ces jeunes doivent pouvoir trouver sous un toit républicain un lieu de développement pour leur esprit, pour leur corps, pour leur imagination. Ce lieu de civilité permettrait de mieux les insérer dans notre société.

Cette idée est dans ma tête – comme dans celle de quelques autres – depuis longtemps déjà. Je l'avais lancée pour la première fois en 1992. Je pense que c'est une des réponses, parmi d'autres, à un certain désarroi que peuvent connaître les familles, les éducateurs, les professeurs. Là où les expériences ont été conduites, nous avons pu mesurer des transformations positives.

C'est la raison pour laquelle j'ai mobilisé l'ensemble des recteurs. Hier encore, je leur ai rappelé cette volonté qui est la nôtre pour qu'ils établissent avec les collectivités locales de véritables cartes d'implantation ou de rénovation d'internats. Car un internat doit aujourd'hui être implanté dans des lieux qui ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux d'il y a vingt ou trente ans. Je crois pouvoir vous dire que les choses avancent.

Par ailleurs, nous accorderons la priorité, en termes de postes, aux départements qui s'engageront auprès de nous avec l'Etat pour rénover ou ouvrir ces internats d'un type nouveau, lesquels doivent être non seulement des lieux d'accueil, mais aussi de véritables lieux d'éducation et de préparation à la vie et à l'école. Nous devons les uns et les autres, puisque cette idée reçoit un assez large assentiment, nous mobiliser. Dans votre département, je pense que je n'aurai pas de mal à convaincre le conseil général, pas plus que dans le département voisin. Nous sommes

prêts à soutenir les départements qui, avec nous, peuvent contribuer à la réussite de cette politique ambitieuse et déterminée.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

Ma question ne s'adresse pas seulement au ministre de l'éducation nationale, mais également, et je crois que vous y serez sensible, à l'ancien ministre de la culture.

Dans la connaissance qu'ont les jeunes Français de la Seconde Guerre mondiale, il est un épisode particulièrement douloureux pour les Alsaciens. Mosellans, qui est totalement occulté dans nos livres scolaires. Je veux parler du drame de l'annexion de l'Alsace-Moselle et de ses conséquences. De nombreuses choses restent ignorées.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est vrai.

M. Bernard Schreiner. Nos parents devaient se débarrasser de tout ce qui pouvait rappeler la France – les livres, les images, tout. Nous n'avions pas le droit de parler le français. Mes premiers mots de français, j'ai eu l'autorisation de les apprendre le 23 novembre 1944, le jour de la libération de Strasbourg. J'avais sept ans.

Un corollaire beaucoup plus dramatique, beaucoup plus tragique encore de cette annexion fut l'incorporation forcée de 140 000 jeunes Alsaciens-Mosellans dans la Wehrmacht, dont près de 40 000 ne sont jamais revenus, tombés sous un uniforme qu'ils avaient honni.

Durant cette Seconde Guerre mondiale, nos trois départements ont été annexés de fait au III^e Reich. A partir de l'ordonnance du 25 août 1942, nos ressortissants ont été incorporés de force dans l'armée allemande en violation des accords d'armistice, et sans réelle opposition du gouvernement de Vichy. Aujourd'hui encore ces épisodes douloureux du passé suscitent incrédulité et incompréhension dans le reste de la France du fait de la méconnaissance de ces événements.

Monsieur le ministre, quelles mesures pourriez-vous envisager pour que l'enseignement de l'histoire intègre ces données et fasse mieux comprendre ce que fut le drame de ces « malgré-nous », comme nous les appelons, pour eux comme pour toute l'Alsace-Moselle ? Ce drame fait partie de notre identité, identité à laquelle nous tenons.

Et cette question, monsieur le ministre, je vous la pose sans aucun esprit revancharde. Nous sommes européens et nous sommes heureux de vivre dans une Europe de paix. Mais il faut faire comprendre aux jeunes générations que la liberté est un bien extrêmement précieux...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Et fragile !

M. Bernard Schreiner. ... et qu'il faut défendre à tout prix, pour que de telles tragédies ne se reproduisent plus.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Pierre Baeumler. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous avez peut-être raison et peut-être tort. Je veux dire par là que nous avons toujours tendance, lorsqu'on évoque un aspect de notre histoire contemporaine qui nous touche, à imaginer que nos programmes d'histoire et nos manuels lui accorderaient une place réduite. Très souvent, je suis interpellé, c'est normal, sur tel ou tel aspect de notre histoire. La question a été soulevée, vous le savez, au cours de la dernière période, sur la guerre d'Algérie.

M. Bernard Schreiner. Nous en parlions hier soir, en effet.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je n'ai pas en mémoire le contenu des programmes de la période que vous évoquez. Je vais faire procéder à une vérification

avant de vous répondre, et je vous ferai adresser, si vous le voulez bien, les parties du programme qui concernent ce sujet et les pages des manuels d'histoire qui en traitent.

Mais je vous indique d'ores et déjà qu'une opportunité nouvelle va s'ouvrir, permettant aux jeunes des départements concernés, plus encore qu'à d'autres, de s'initier, de s'informer sur ce qui a constitué la vie de leurs parents, grands-parents ou arrière-grands-parents : ce sont les itinéraires de découverte, qui, à partir de l'année prochaine en cinquième, puis en quatrième, permettront à des élèves de choisir tel sujet plutôt que tel autre. Ce pourra être, dans les départements en question, l'un des thèmes susceptibles d'être choisis, et qui pourrait donner lieu à des approfondissements, à des enquêtes, à des recherches. Proposer à de jeunes collégiens de partir à la découverte de leur passé me paraît être une excellente chose.

Pour le reste, je vérifierai, et je vous adresserai les informations précises sur ce qui figure dans nos programmes et dans nos manuels sur ce point.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Avant que nous passions au vote sur l'article 65 rattaché à ce budget, je donne la parole à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne veux pas abuser de votre patience. Je pense que nous avons fait le tour de beaucoup de questions. Par ailleurs, je dirai que vos excellents rapporteurs ont présenté avec précision l'économie générale de ce budget.

Permettez-moi cependant, d'un mot, de répondre à certains députés qui m'avaient posé, en dehors de la procédure des questions que nous venons d'achever, une série d'autres questions.

L'un d'entre vous m'a interrogé sur l'aménagement-réduction du temps de travail, l'ARTT comme on dit. Je peux vous redire que nous avons, voici quinze jours, conclu un accord pour l'ensemble des personnels non enseignants avec la quasi-totalité des organisations syndicales, représentant 80 % des personnels. Cet accord va s'appliquer et à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Une circulaire d'application a été transmise hier aux recteurs et, site par site, la transposition va s'établir au cours des prochaines semaines. Et je pense que nous serons prêts à l'heure dite, c'est-à-dire pour le 1^{er} janvier prochain. Ce sera un grand progrès social, mais aussi un grand progrès pour le fonctionnement du service public. Les aménagements qui ont été prévus permettront, je crois, à l'ensemble de nos institutions scolaires et universitaires de mieux répondre aux besoins de l'éducation et aux préoccupations des usagers.

M. Tamaya m'a posé une question sur le créole, ou les créoles. Ce que vous m'avez dit, monsieur le député, va exactement dans le sens de ce que nous avons décidé. Et vous avez parfaitement résumé les choses : il n'y a pas un créole, mais des créoles. Et avant de prendre des décisions des commissions scientifiques ont été mises en place. Il va de soi que la réponse ne sera pas la même à la Réunion, en Guadeloupe ou à la Martinique. Le CAPES revêtira donc des formes différentes selon les académies et, par conséquent, prendra en considération la remarque de bon sens que vous avez bien voulu formuler.

M. Bourg-Broc a évoqué beaucoup de questions sur un mode négatif. C'est ce qu'il fait assez souvent, c'est son tempérament. Il en est une sur laquelle je souhaite malgré tout apporter une information à l'ensemble des députés. C'est celle qui concerne ce qu'il a appelé, et ce que certains appellent, une « crise de recrutement » des profes-

seurs. Naturellement, je ne lis pas dans le marc de café, je ne suis pas prophète, je ne peux pas vous dire ce que sera, dans ce monde qui change si vite, la situation dans sept ans, dans huit ans ou dans dix ans. Mais ce que je peux dire, et je le confirme, je persiste et je signe, c'est qu'il n'y a à ce jour aucune crise de recrutement. Je tiens absolument à tordre le cou à ce bobard qui est propagé ici ou là. Une crise de recrutement, oui nous en avons connu, n'ayons pas la mémoire courte, il y a une dizaine d'années, lorsque notre système d'éducation s'est trouvé confronté à une explosion démographique sans précédent, accompagnée par une volonté de démocratisation que n'avait jamais connu notre pays pour l'accueil des garçons et des filles, y compris jusqu'à l'université. A ce moment-là, en effet, dans les années 1991-1994, l'Etat a été confronté à une véritable crise de recrutement. Dans certains concours, il y avait tout juste un candidat pour le poste mis au concours, parfois deux, parfois trois.

Aujourd'hui, en tout cas pour l'heure – et, je pense, pour les prochaines années –, nous avons dans les concours de l'enseignement secondaire une moyenne de huit à neuf candidats par poste. Et pour l'enseignement primaire, la moyenne varie, selon les régions, entre quatre et cinq. Croyez-moi, c'est l'inverse qui pourrait être dit, et que je ne souhaite pas trop dire pour ne pas décourager les jeunes. Ce ne sont vraiment pas des concours au rabais ! Ils sont plutôt sélectifs. Personnellement, j'ai connu des concours déjà très difficiles où nous étions trois candidats pour un poste. Aujourd'hui, par conséquent, la situation est bonne.

Il y a ici ou là, dans certaines disciplines, un peu moins de candidats. Mais cela est lié à des phénomènes d'une plus grande ampleur. L'un d'entre vous a évoqué tout à l'heure, à propos de l'enseignement des sciences, un phénomène qui n'est pas spécialement français, mais international : l'attitude des nouvelles générations vis-à-vis des sciences, notamment des sciences les plus dures, les conduit parfois à s'éloigner des carrières scientifiques traditionnelles pour choisir des métiers ou des filières qui peuvent plus rapidement apporter un emploi et, éventuellement, croient-elles, des rémunérations meilleures. Nous avons donc à accomplir, avec l'ensemble des professeurs, un travail d'information. J'ai confié une mission à un professeur de Lille, parce que l'université de Lille a été à l'avant-garde pour rénover les DEUG scientifiques. Nous devons mieux informer les lycéens, et notamment ceux de la série S, qui, comme l'un d'entre vous l'a indiqué, choisissent parfois, en effet, lorsqu'ils entrent à l'université, une autre voie que la voie scientifique. Mais j'ai bon espoir que nous réussissions à maintenir le niveau des recrutements à un bon étiage.

Et puis, ici ou là, il peut y avoir quelques difficultés, notamment pour l'enseignement professionnel dans quelques branches particulières, mais très limitées.

Donc, globalement, je veux qu'on le sache – et qu'on fasse savoir, parce qu'il est très important que nous puissions, quelles que soient nos appartenances politiques, contribuer à créer une véritable dynamique de recrutement –, le métier de professeur est un métier d'avenir, un métier qui aujourd'hui suscite encore, quoi qu'il soit dit ici ou là, une grande attractivité. Et puisque certains sont amateurs d'études statistiques, ce qui n'est pas mon cas, comme je l'ai dit tout à l'heure, eh bien qu'ils s'appuient sur le sondage publié par la DPD, la direction de la programmation et du développement. Mais très étrangement, comme il est positif, on en parle beaucoup moins.

M. Claude Goasguen. Mais c'est le SNES qui parle de crise de recrutement, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Peu importe qui en parle ! Moi je parle en mon âme et conscience, je ne parle pas en fonction d'une organisation ou d'une autre, quel que soit le respect que j'ai pour les unes et pour les autres.

Ce sondage, donc, révèle que près de 80 % des jeunes futurs enseignants en première année d'IUFM ont une idée positive de leur métier et sont heureux à l'idée de l'accomplir. Et je pense qu'ils seront encore plus heureux de l'accomplir l'année prochaine, puisque nous avons mis en place, pour les jeunes maîtres en première année et deuxième année, un système d'accompagnement, de stages et de tutorat, qui permettra de surmonter les premières difficultés que l'on rencontre lorsqu'on exerce un nouveau métier. Vraiment, sans vouloir être obstinément optimiste – ce à quoi me pousse mon tempérament –, je crois très franchement que, sur ce plan, beaucoup de pays nous envient, qui connaissent, eux, faute d'avoir prévu les choses à temps, de véritables et graves crises de recrutement.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Absolument !

M. le ministre de l'éducation nationale. Voyez ce qui se passe en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Très franchement, dans ce domaine, notre pays est plutôt un modèle cité en exemple et envié.

Mesdames, messieurs les députés, ce gouvernement a fait le choix de doter notre service public de l'éducation nationale de crédits et de moyens dignes de ce nom et selon une programmation pluriannuelle en emplois et en crédits d'investissement – nous sommes le seul pays à le faire.

En même temps, nous engageons de véritables changements. C'est d'abord le cas à l'école où nous avons lancé une action en faveur de l'apprentissage de notre langue nationale et de celui d'une langue étrangère. Nous sommes des militants du plurilinguisme : il faut que, sur ce plan, la France soit à l'avant-garde si nous voulons que la langue française puisse, à son tour, occuper une meilleure place dans les autres pays. Nous rénovons également l'enseignement des sciences par la généralisation des expérimentations réalisées par les enfants eux-mêmes. En outre, nous mettons l'accent sur l'apprentissage de la vie en commun, car c'est dès l'école maternelle, dès l'école primaire que le respect des personnes et des règles doit s'apprendre quotidiennement, jour après jour.

Le collège fait aussi l'objet d'une transformation. Cette année, nous avons mis en place la nouvelle sixième. D'ici à quelques semaines, en janvier au plus tard, les nouveaux textes concernant la cinquième et la quatrième ainsi que les éléments du nouveau brevet obligatoire seront prêts. Tout cela avance progressivement.

De même, nous voulons que la réforme qui a été engagée pour le lycée puisse pleinement s'accomplir.

Quant à l'Université, nous en avons parlé voici quelques jours, et je n'y reviens donc pas.

Les efforts que nous entreprenons pour l'école, pour le collège, pour le lycée sont fondés sur une volonté d'exigence. L'école républicaine, c'est l'école de l'exigence : il faut donner aux enfants de ce pays, quels qu'ils soient, le plus haut niveau possible de culture, de savoir et d'aptitudes pour qu'ils puissent faire face à ce qui les attend tout au long de leur existence.

En même temps, ce haut niveau d'exigence doit s'accompagner d'une certaine unité de culture. L'école républicaine, c'est tout de même un creuset social ; elle réclame donc une unité de culture de base.

Pour autant, je suis d'accord avec M. Goasguen – comme quoi nos idées peuvent parfois se rejoindre – sur la nécessité de reconnaître la particularité des talents et des intelligences, à condition que – et c'est peut-être là que je peux éventuellement avoir des divergences avec lui – cette reconnaissance des talents et des intelligences, qui sera désormais mieux assurée dans le collège, ne constitue pas une nouvelle occasion pour rétablir des filières, des ségrégations et des séparations. (*« Très juste ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai la conviction que notre école est soutenue par ses professeurs, par les parents et par les élèves. Nous devons regarder l'horizon avec optimisme. Je souhaite que les efforts que nous avons engagés puissent se poursuivre, avec détermination, ambition et enthousiasme.

Je crois à notre école et je pense qu'elle peut réussir, sans cesse et toujours mieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe radical, citoyen et vert.*)

M. le président. Les crédits de l'enseignement scolaire seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de l'enseignement professionnel. Toutefois, j'appelle maintenant l'article 65 rattaché à ce budget.

Article 65

M. le président. « Art. 65. – Les personnels enseignants recrutés sur contrat définitif ou provisoire en fonction dans un établissement d'enseignement privé du premier ou du second degré géré par l'association Diwan à la date d'intégration de cet établissement dans l'enseignement public en application de l'article L. 442-4 du code de l'éducation peuvent, à compter de cette même date et dans la limite des emplois budgétaires prévus à cet effet par la loi de finances, demander à être nommés puis titularisés dans les corps correspondants de la fonction publique.

« Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'intégration, de vérification de l'aptitude professionnelle et de classement de ces personnels.

« Les maîtres titularisés sont admis au bénéfice des dispositions de la loi n° 85-489 du 9 mai 1985 relative aux conditions de cessation d'activité des maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privé.

« Les personnels non enseignants recrutés sur contrat à durée indéterminée en fonction dans un établissement d'enseignement privé du second degré géré par l'association Diwan à la date d'intégration de cet établissement dans l'enseignement public peuvent, à compter de cette même date, et dans la limite des emplois et crédits prévus à cet effet par la loi de finances, demander à être recrutés par l'Etat sur contrat à durée indéterminée de droit public. »

Je mets aux voix l'article 65.

(*L'article 65 est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement scolaire.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320) ;

Ville ; article 72 :

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 24 du rapport n° 3320) ;

Mme Chantal Robin-Rodrigo, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome XII de l'avis n° 3321) ;

Ville et intégration :

M. Marc-Philippe Daubresse, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome X de l'avis n° 3325).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*